



Ministère des Finances

Province de l'Ontario

**Rapport annuel et
états financiers**

2001-2002

**À l'honorable
James K. Bartleman
Lieutenant-gouverneur de l'Ontario**

Votre Honneur,

La soussignée a le plaisir de présenter à Votre Honneur les Comptes publics de la province de l'Ontario pour l'exercice clos le 31 mars 2002, conformément aux exigences de la *Loi sur le ministère du Trésor et de l'Économie*.

Soumis respectueusement,

La ministre des Finances,

A handwritten signature in black ink, reading "Janet Ecker". The signature is written in a cursive, flowing style.

L'honorable Janet Ecker
Toronto, novembre 2002

Rapport de la ministre des Finances

C'est avec plaisir que je présente les Comptes publics de la province de l'Ontario de 2001-2002 pour l'exercice clos le 31 mars 2002.

Pour en faciliter la lecture, l'organisation et le contenu des Comptes publics sont décrits dans la section intitulée *Présentation des Comptes publics* à la page 9 du présent volume.

Nous serons heureux de recevoir toute observation ou demande de renseignements, qui doivent être adressées au Bureau du contrôleur provincial, ministère des Finances.

La ministre des Finances,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Janet Ecker". The signature is fluid and cursive, with the first name "Janet" and the last name "Ecker" clearly distinguishable.

L'honorable Janet Ecker
Toronto, novembre 2002

Table des matières

Présentation des Comptes publics	9
Message de la ministre des Finances	11
Revue de l'année	13
Points saillants de l'économie	14
Points saillants des finances	18
Erreur de l'ADRC et modifications comptables	21
Évolution des recettes en 2001-2002	25
Sommaire de l'évolution des dépenses en cours d'exercice	26
Emprunt et gestion de la dette	27
Statistiques financières et économiques sur une période de cinq ans	28
États financiers de la province de l'Ontario	29
Introduction aux états financiers de la province de l'Ontario	31
Énoncé de responsabilité des états financiers	32
Rapport du vérificateur	33
État des recettes, des dépenses et de la dette nette	34
État de la situation financière	35
État des flux de trésorerie	36
Notes complémentaires aux états financiers	37
Sources de renseignements supplémentaires	69

Présentation des Comptes publics

Les Comptes publics de la province de l'Ontario de 2001-2002 sont constitués du rapport annuel et de trois volumes :

Le **rapport annuel** présente les états financiers de la province de l'Ontario et les points saillants des finances et de l'économie au cours du dernier exercice. On y trouve également une comparaison des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés dans le budget.

- Le volume 1** contient les annexes pertinentes au Trésor et les états des ministères. Les activités financières des différents ministères gouvernementaux sont inscrites selon la méthode de comptabilité de caisse modifiée.
- Le volume 2** contient les états financiers des principaux conseils, commissions et sociétés du gouvernement provincial qui font partie de l'entité comptable, ainsi que certains autres états financiers.
- Le volume 3** contient le détail des dépenses ainsi que les salaires des cadres supérieurs de la fonction publique de l'Ontario.

Message de la ministre des Finances



**L'honorable
Janet Ecker
Ministre des Finances**

Je suis heureuse de présenter les Comptes publics et le rapport annuel de la province de l'Ontario de 2001-2002, qui décrivent les résultats économiques et financiers affichés par le gouvernement.

L'économie mondiale a ralenti en 2001-2002, ce qui a présenté un défi pour l'Ontario. Comme l'économie de la province est ouverte et axée sur le commerce, elle a été touchée par ce ralentissement. Pour l'année civile 2001, le PIB réel de l'Ontario a affiché un taux de croissance de 1,1 pour 100. Ce taux était de 5,5 pour 100 en 2000.

Malgré les défis qu'il a dû relever au cours de l'exercice, notre gouvernement a continué de mettre l'accent sur une gestion financière prudente afin de stimuler la croissance et la création d'emplois.

Le gouvernement a enregistré un troisième excédent consécutif en 2001-2002. C'est la première fois en près de 100 ans que l'Ontario affiche un tel résultat. De plus, en juin 2002, nous avons déposé des projections budgétaires selon lesquelles nous devrions présenter un autre budget équilibré. Nous continuons de mettre l'accent sur la gestion responsable tout en investissant dans les secteurs auxquels les Ontariennes et Ontariens attachent le plus d'importance : les services de santé, nos écoles et un environnement sain et salubre.

Notre gouvernement a adopté un plan économique qui appuie la croissance. En 2001-2002, malgré le ralentissement de l'économie mondiale, les dépenses de consommation ont affiché un taux de croissance de 2,0 pour 100. De plus, le marché du logement de la province est demeuré dynamique. En effet, la construction résidentielle a progressé de 3,1 pour 100. Les indicateurs économiques laissent entrevoir une croissance plus élevée en 2002.

Par ailleurs, notre gouvernement reconnaît l'importance de rendre des comptes à la population de l'Ontario et d'utiliser judicieusement les deniers publics.

Soucieux d'utiliser les deniers publics de façon efficace et efficiente et d'assurer une plus grande reddition de comptes, nous améliorerons les processus budgétaires et comptables du gouvernement. Parmi les nouvelles initiatives que nous prendrons, citons les suivantes : adoption des principes du budget base zéro pour la planification des activités de tous les ministères; examen réalisé à l'échelle du gouvernement afin de repérer les ressources pouvant être réaffectées aux secteurs prioritaires; et comptabilisation des biens corporels conformément aux pratiques du secteur privé afin de déterminer le coût réel des services.

On a effectué un redressement provisoire pour tenir compte du fait que le gouvernement fédéral n'a pas calculé correctement l'impôt sur le revenu des particuliers qu'il a perçu pour le compte de l'Ontario et qu'il lui a remis en 2001-2002 et précédemment. En outre, le gouvernement fédéral a déterminé que les montants versés à l'Ontario à l'avenir seront moindres que ceux auxquels la province a droit.

La province soutient que le gouvernement fédéral a tort de punir les contribuables ontariens pour les erreurs qu'il a commises. De plus, l'Ontario se réserve le droit de demander réparation auprès du gouvernement fédéral pour la façon dont ce dernier a traité cette question. Nous nous réservons également le droit de mettre en oeuvre une solution qui permettra de réduire au minimum l'incidence de l'erreur du gouvernement fédéral sur les services auxquels la population de l'Ontario attache de l'importance.

Notre gouvernement continuera de mettre l'accent sur les mesures qui feront en sorte que l'Ontario pourra relever les défis de l'avenir. Les forces économiques mondiales auront toujours une certaine incidence sur l'économie de la province. Toutefois, notre gouvernement continuera de s'assurer que des assises solides sont en place pour favoriser la croissance et la prospérité.

Notre gouvernement continuera également de mettre l'accent sur les questions auxquelles la population de l'Ontario attache le plus d'importance afin de veiller à ce que la province demeure le meilleur endroit où vivre, travailler et élever une famille.

Merci.

La ministre des Finances,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Janet Ecker', written in a cursive style.

L'honorable Janet Ecker

Revue de l'année

En 2001-2002, l'Ontario a affiché un excédent pour le troisième exercice consécutif; cet excédent était de 375 millions de dollars. La province a atteint ou dépassé ses objectifs de réduction du déficit et de la dette pendant sept années de suite.

Soucieux de préserver la situation financière favorable de la province, le gouvernement de l'Ontario a déposé la *Loi de 1999 sur la protection des contribuables* et la *Loi de 1999 sur l'équilibre budgétaire*, qui ont été adoptées par l'Assemblée législative en décembre 1999.

Dans le budget de 2000, le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à réduire la dette provinciale nette d'au moins 5 milliards de dollars au cours de son mandat. La dette provinciale nette, avant le redressement provisoire effectué en raison de l'erreur de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) et les modifications comptables, a été réduite de 4,5 milliards de dollars au cours des trois dernières années, ce qui représente plus de 90 % de l'objectif de réduction de la dette du gouvernement.

Malgré le ralentissement économique de 2001, le gouvernement de l'Ontario a affecté 444 millions de dollars à la réduction de la dette au cours de l'exercice 2001-2002.

Points saillants des finances 2001-2002

(en millions de dollars)	2001-2002	2000-2001 ¹
Recettes	63 886	63 824
Dépenses	63 442	61 940
Diminution/(Augmentation) de la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs ²	(69)	18
Excédent	375	1 902
Incidence nette du redressement provisoire effectué en raison de l'erreur de l'ADRC et des modifications comptables		1 423
Excédent avant le redressement provisoire effectué en raison de l'erreur de l'ADRC et les modifications comptables		3 325

¹ Chiffres redressés à la suite du redressement provisoire effectué en raison de l'erreur de l'ADRC et des modifications comptables. Se reporter à la note 2 afférente aux états financiers pour plus de détails.

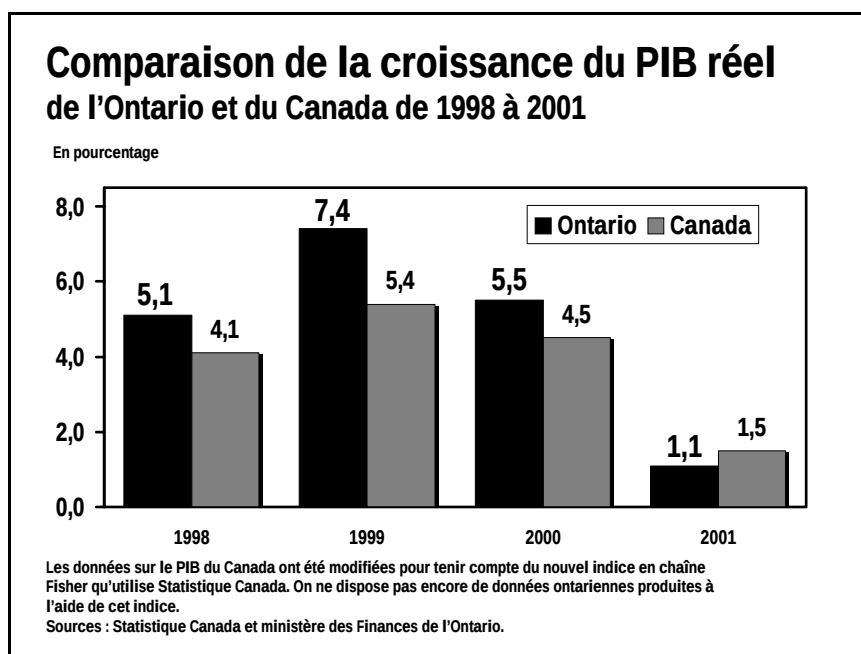
² Se reporter aux notes 2 et 6 afférentes aux états financiers.

Points saillants de l'économie

Croissance du produit intérieur brut (PIB) réel

Au cours de l'année civile 2001, la croissance de l'économie de l'Ontario a ralenti. En effet, le taux de croissance du PIB réel a été de 1,1 % alors qu'en 2000 l'économie de la province avait affiché une croissance dynamique de 5,5 %.

En 2001, la croissance économique a été maintenue par une hausse appréciable des dépenses réelles de consommation et par le dynamisme du marché du logement. Les principales sources de faiblesse ont été les importantes liquidations de stocks et la baisse des investissements des entreprises qui se sont produites en 2001. Les exportations réelles ont fléchi de 2,9 % et le volume des importations, de 5,3 %.



En 2001, les dépenses de consommation ont augmenté d'un pourcentage réel indexé de 2,0 %. Il s'agit d'un taux de croissance inférieur à celui affiché au cours des quatre années précédentes. Toutefois, le marché ontarien du logement est demeuré dynamique en 2001, la construction résidentielle ayant progressé de 3,1 %.

Comme les importations ont diminué plus rapidement que les exportations, la balance commerciale réelle de l'Ontario, mesurée en dollars de 1997, s'est accrue de 4,7 milliards de dollars par rapport à 2000 pour atteindre le chiffre record de 54,7 milliards de dollars.

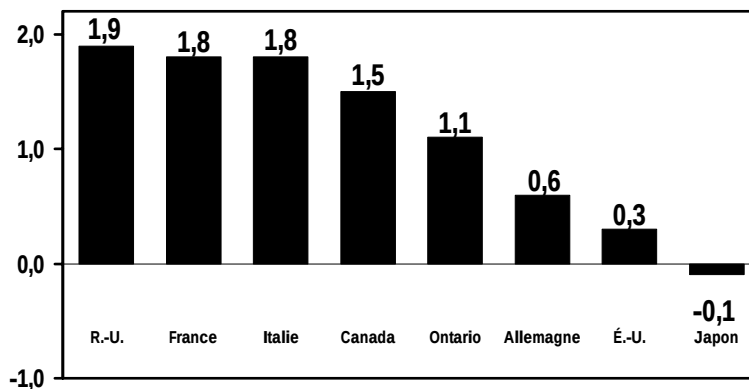
En raison de la baisse de la demande, les entreprises ontariennes ont réduit considérablement leurs stocks en 2001. Cette diminution des stocks, la première depuis 1996, a contribué sensiblement au ralentissement de la croissance en 2001.

Les investissements réels dans les usines et le matériel ont eux aussi ralenti, affichant une baisse de 3,1 % en 2001. En outre, les dépenses affectées au matériel et à l'outillage ont diminué de 4,1 %.

En raison du ralentissement de l'économie mondiale, le taux de croissance du PIB réel de tous les pays du G-7 a diminué en 2001.

Croissance de l'économie en 2001 : Ontario et pays du G-7

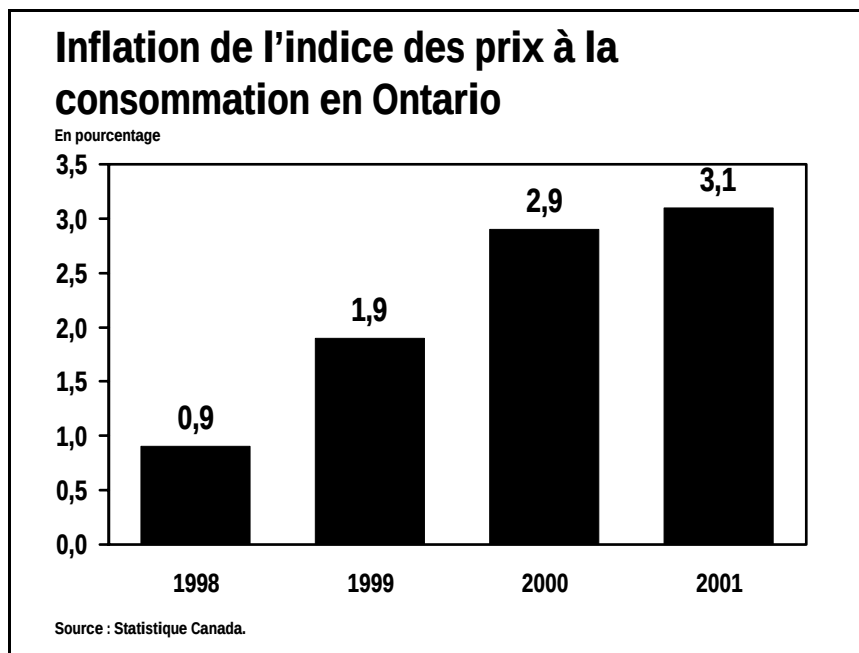
Croissance du PIB réel en 2001 (en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et prévisions établies par consensus.

Inflation de l'indice des prix à la consommation

Le taux d'inflation de l'Ontario, mesuré selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC), a été de 3,1 % en 2001, soit une hausse de 0,2 point de pourcentage par rapport au taux de 2,9 % affiché en 2000. Cette hausse est surtout attribuable à l'augmentation des prix de l'énergie.

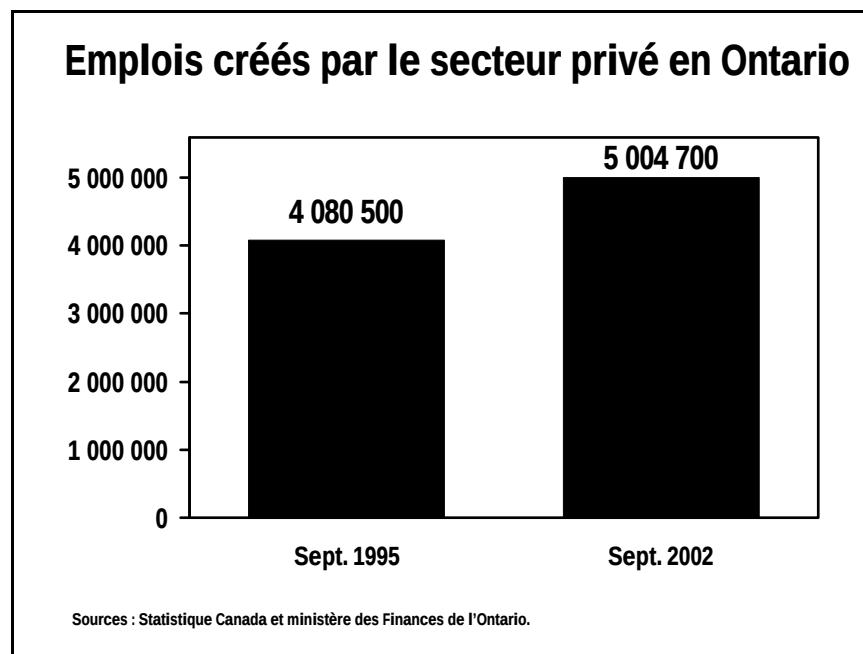


Emploi

Depuis que le Discours du Trône a été prononcé en septembre 1995, le secteur privé de l'Ontario a créé 924 200 emplois nets.

Au cours de cette période, 987 700 emplois ont été créés au total, y compris dans le secteur public. Les hausses les plus importantes ont été enregistrées dans le secteur manufacturier (256 800 nouveaux emplois), dans le secteur du commerce de gros et de détail (154 800 nouveaux emplois) et dans le secteur des services professionnels, scientifiques et techniques (133 500 nouveaux emplois).

En 2001, 90 600 emplois nets ont été créés, sur une base moyenne annuelle. Depuis septembre 1995, le taux de chômage a diminué de 1,1 point de pourcentage, passant de 8,4 % à 7,3 %.



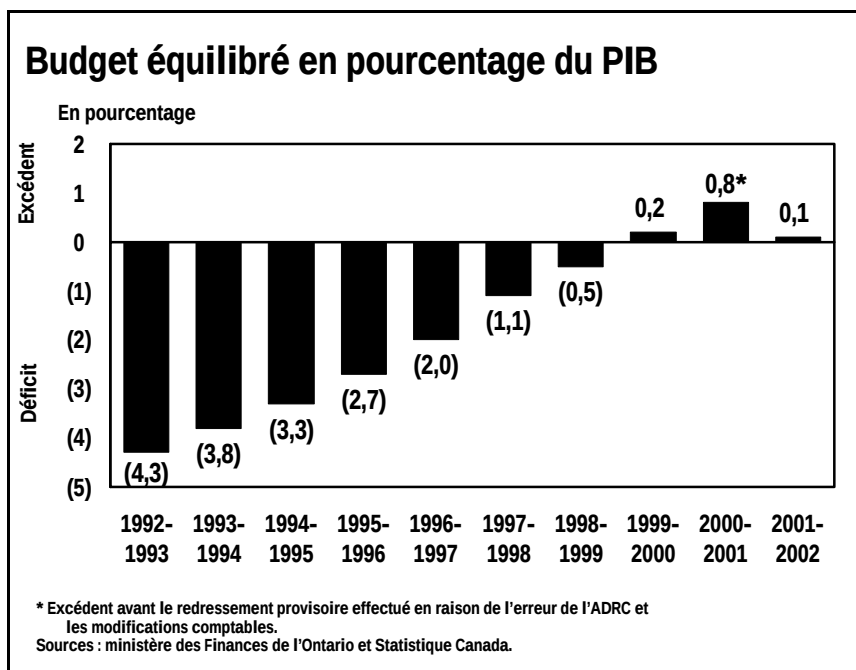
Points saillants des finances

Équilibre budgétaire

En 1999-2000, l'Ontario a affiché un excédent de 668 millions de dollars, ce qui a permis d'équilibrer le budget un an plus tôt que prévu dans le plan du gouvernement visant à équilibrer le budget. Grâce à un excédent de 3 325 millions de dollars en 2000-2001, avant le redressement provisoire effectué en raison de l'erreur de l'ADRC et les modifications comptables, et de 375 millions de dollars en 2001-2002, l'Ontario a enregistré trois excédents consécutifs, ce qui ne s'était pas fait depuis près de 100 ans.

En 1992-1993, le déficit exprimé en pourcentage de l'économie a atteint un sommet de 4,3 %. Grâce aux excédents provinciaux affichés en 1999-2000, en 2000-2001 et en 2001-2002, ainsi qu'à l'engagement enchâssé dans la loi envers l'équilibre budgétaire, les déficits du passé ne se reproduiront plus.

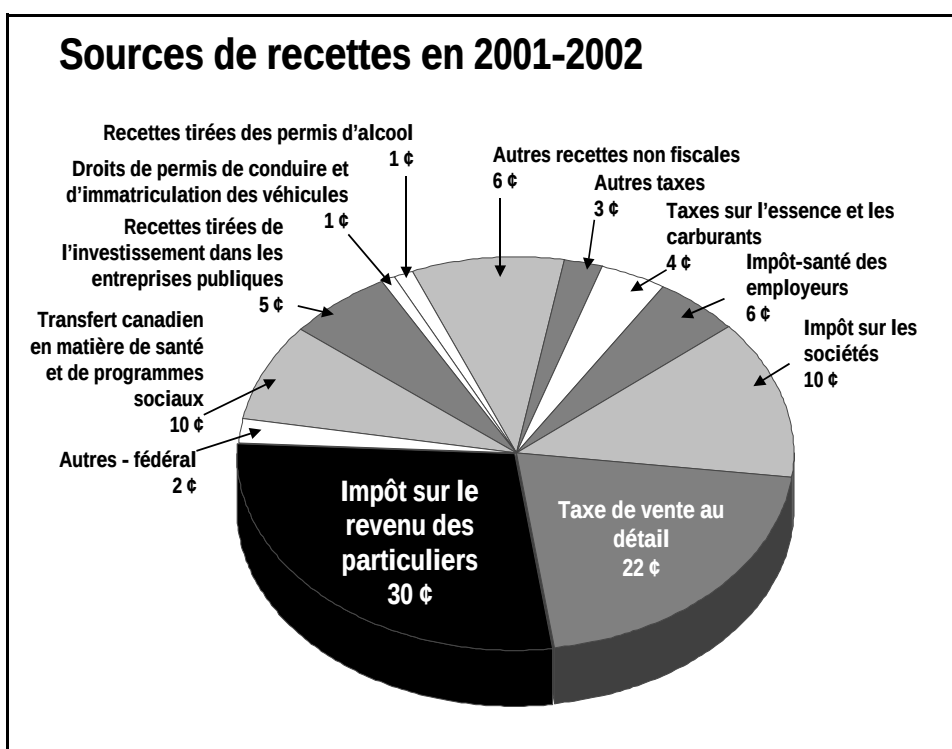
Le plan budgétaire de 2001 de l'Ontario comprenait une réserve de 1 milliard de dollars visant à protéger le budget équilibré contre des changements imprévus et défavorables dans les perspectives économiques et financières. Comme la croissance de l'économie a été plus faible que prévu et compte tenu du rôle de la réserve dans une démarche budgétaire prudente, une partie de la réserve de 1 milliard de dollars a été utilisée pour atteindre l'objectif d'équilibre budgétaire en 2001-2002. Cela n'a pas empêché de réduire de 444 millions de dollars la dette provinciale nette.



Points saillants des recettes

En 2001-2002, les recettes ont totalisé 63 886 millions de dollars, une augmentation de 62 millions de dollars par rapport aux recettes totales redressées de 2000-2001.

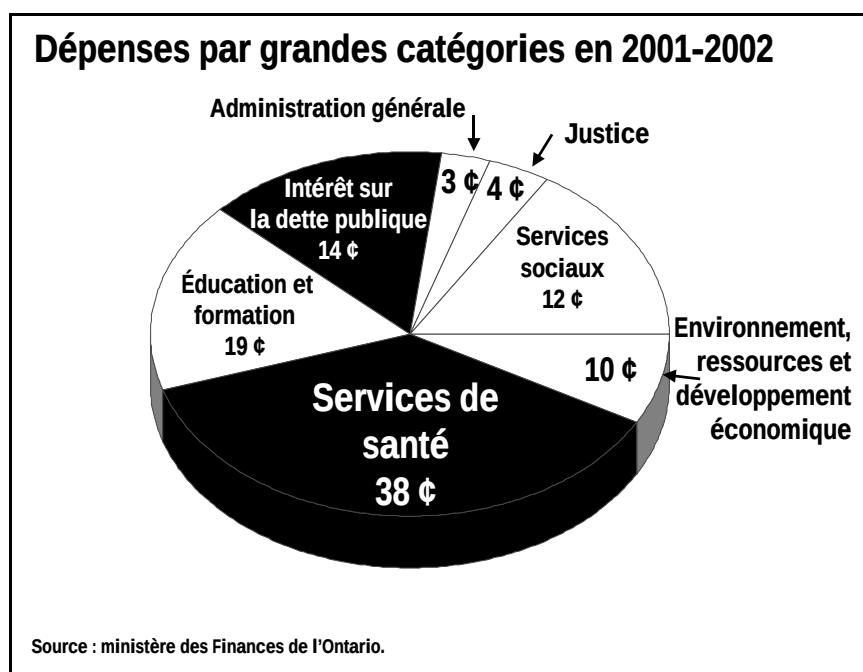
En 2001-2002, les recettes fiscales ont été inférieures de 931 millions de dollars aux chiffres redressés de 2000-2001. Cela s'explique surtout par l'incidence de la croissance économique plus faible que prévu sur ces recettes. En 2001-2002, les recettes tirées de l'investissement dans les entreprises publiques ont été de 510 millions de dollars inférieures aux chiffres redressés de 2000-2001 en raison surtout de la baisse du revenu net de l'Ontario Power Generation. Toujours en 2001-2002, les autres recettes ont été de 122 millions de dollars inférieures aux résultats affichés en 2000-2001. Ces diminutions ont totalisé 1 563 millions de dollars, ce qui est inférieur à la hausse de 1 625 millions de dollars des transferts fédéraux. Il y a donc eu une augmentation de 62 millions de dollars des recettes totales en 2001-2002.



Points saillants des dépenses

En 2001-2002, les dépenses ont totalisé 63 442 millions de dollars, soit 1 502 millions de dollars de plus que les dépenses de 61 940 millions de dollars (chiffres redressés) enregistrées en 2000-2001. Cette augmentation est surtout attribuable à la hausse des dépenses affectées aux soins de santé et à l'éducation.

Environ 69 % de toutes les dépenses du gouvernement provincial sont liées aux programmes sociaux, notamment la santé, l'éducation et les services sociaux. L'intérêt sur l'encours de la dette de l'Ontario a représenté 14 % des dépenses. Les 17 % restants ont été consacrés à l'environnement, aux ressources et au développement économique, ainsi qu'à la justice, à l'administration générale et autres.



Erreur de l'ADRC et modifications comptables

Les conventions et méthodes comptables doivent être constamment modifiées pour suivre l'évolution de la conjoncture et des démarches utilisées. On modifie les conventions comptables pour respecter les nouvelles recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), pour mieux présenter des faits ou des opérations dans les états financiers ou pour rectifier des erreurs figurant dans les états d'exercices antérieurs. Contrairement à ce qui se produit lorsqu'on modifie les estimations, il faut redresser les résultats d'exercices antérieurs lorsqu'on modifie des conventions comptables ou que l'on rectifie une erreur. Comme on a apporté ces deux types de modifications comptables aux états financiers de 2001-2002, les résultats de l'exercice 2000-2001 ont été redressés.

Erreur de l'ADRC

En janvier 2002, l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC), un mandataire de l'État du chef du Canada (« Canada »), a annoncé qu'elle n'avait pas calculé correctement l'impôt sur le revenu des particuliers qu'elle perçoit et remet aux provinces en sa qualité de mandataire du Canada en vertu de l'accord de perception fiscale conclu entre le Canada et la plupart des provinces canadiennes, y compris la Couronne du chef de l'Ontario (« Ontario »). Cette erreur de l'ADRC s'applique aux montants remis par l'Agence en vertu de l'accord de perception fiscale pour l'année d'imposition commençant en 1993 et les années subséquentes.

L'Ontario s'est fié de bonne foi aux méthodes utilisées pour percevoir et remettre cet impôt sur le revenu des particuliers, notamment celles utilisées par le Canada et l'ADRC pour calculer les montants devant être versés à l'Ontario depuis que ce dernier a signé l'accord de perception fiscale en 1962.

Bien que l'ADRC ou le Canada, ou les deux, soient responsables de cette erreur, ils ont déterminé que les montants qui seront remis à l'avenir au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers établi pour l'Ontario en vertu des lois provinciales seront moindres que l'impôt établi pour l'Ontario et perçu par l'ADRC pour le compte de la province afin de tenir compte de l'erreur commise par le Canada et l'ADRC.

L'Ontario n'est pas d'accord avec la position de l'ADRC et du Canada dans ce dossier. Toutefois, la province a tenu compte de l'erreur de l'ADRC conformément aux conventions et méthodes comptables prudentes.

La façon dont l'erreur commise par l'ADRC et le Canada relativement à l'attribution de l'impôt sur le revenu des particuliers à l'Ontario a été traitée dans les Comptes publics de l'Ontario ne porte pas atteinte à toute revendication, réclamation, demande, action, représentation, instance judiciaire ou autre déclaration ni à toute autre mesure prise par l'Ontario contre l'ADRC, le Canada ou les deux relativement à cette erreur. De plus, le contenu des Comptes publics de l'Ontario figurant dans le présent document n'empêche pas l'Ontario de formuler une revendication, de présenter une demande, d'intenter une action ou d'introduire une instance judiciaire contre l'ADRC, le Canada ou les deux ni de faire une réclamation, une représentation ou autre déclaration relativement à cette erreur de l'ADRC, du Canada ou des deux.

De plus, rien dans les Comptes publics de l'Ontario n'empêche l'Ontario de faire une revendication, réclamation, demande, représentation ou autre déclaration, d'intenter une action, d'entreprendre une négociation ou d'introduire une instance judiciaire ni de prendre d'autres mesures relativement à toute autre question concernant la perception et la remise de l'impôt sur le revenu des particuliers par l'ADRC ou le Canada à l'Ontario. Par conséquent, la présentation des Comptes publics de l'Ontario ne porte atteinte à aucune revendication, réclamation, demande, action, représentation, instance judiciaire ou autre déclaration, ni à toute autre mesure que peut prendre l'Ontario contre l'ADRC, le Canada ou les deux.

Dans son rapport annuel de 1999, le vérificateur provincial de l'Ontario a formulé des commentaires sur certains problèmes concernant l'entente de perception fiscale conclue entre le gouvernement fédéral et les provinces. Il a soulevé les deux points suivants :

« Pour les trois dernières années d'imposition complètes, les montants d'impôt sur le revenu des particuliers versés à l'Ontario en cours d'exercice, qui étaient fondés sur les prévisions de recettes, étaient beaucoup moins élevés que les montants perçus par Revenu Canada pour chacune de ces années. Selon nos estimations, les frais d'intérêt encourus par la province à cause de ces écarts s'élevaient à 189 millions de dollars pour ces trois années.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral ne partage pas avec l'Ontario les recettes provenant des intérêts et pénalités, en sus des créances irrécouvrables passées en charges, payés par les contribuables de l'Ontario. D'après les estimations du ministère, l'avantage tiré par le gouvernement fédéral du fait qu'il garde ces recettes nettes pourrait être supérieur à 50 millions de dollars par année. »

Modification des conventions comptables

En septembre 2001, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a formulé de nouvelles recommandations comptables concernant les prestations de retraite. Aux termes de la nouvelle convention, le coût des modifications apportées aux régimes est amorti en lui opposant les gains non amortis au lieu de l'imputer au cours de l'année où ces modifications sont approuvées. Une autre modification importante a été apportée. Les prestations de retraite autres que les pensions (p. ex., assurance-santé ou assurance dentaire) sont comptabilisées au cours de l'année où les employés y ont droit plutôt qu'au moment où elles sont accordées aux retraités. L'Ontario Power Generation (OPG) qui, aux fins comptables, est considéré par la province comme une entreprise publique, a aussi modifié ses conventions comptables concernant les prestations de retraite et redressé les résultats d'exercices antérieurs, ce qui s'est traduit par une modification correspondante pour la province.

Ces deux modifications ont fait en sorte que l'excédent de 2000-2001 est passé de 3 325 millions de dollars à 1 902 millions de dollars et la dette provinciale nette au 31 mars 2001, de 110 634 millions de dollars à 112 480 millions de dollars. On trouvera plus de détails sur ces modifications comptables à la note 2 afférente aux états financiers.

Dette provinciale nette avant et après le redressement provisoire effectué en raison de l'erreur de l'ADRC et les modifications comptables

Le gouvernement s'est fixé comme objectif de réduire de 5 milliards de dollars la dette provinciale nette au cours de son mandat. Depuis le 1^{er} avril 1999, le montant versé à cette fin, avant de tenir compte de l'incidence du redressement provisoire effectué en raison de l'erreur de l'ADRC et de la modification comptable des prestations de retraite, s'élevait à 4,5 milliards de dollars, soit plus de 90 % de l'objectif fixé.

Évolution de la dette provinciale nette (en millions de dollars)		
Dette provinciale nette au 1^{er} avril 1999		114 737 \$
Moins : Excédents annuels (avant le redressement provisoire effectué en raison de l'erreur de l'ADRC et les modifications comptables)		
1999 - 2000	(668)	
2000 - 2001	(3 325)	
2001 - 2002	<u>(375)</u>	
		(4 368)
Plus/(Moins) : Diminution/(Augmentation) de la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité ¹ (avant les modifications comptables)		
1999 - 2000	(354)	
2000 - 2001	244	
2001 - 2002	<u>(69)</u>	
		(179)
Réduction de la dette provinciale nette avant le redressement provisoire effectué en raison de l'erreur de l'ADRC et les modifications comptables		(4 547)
Redressement provisoire effectué en raison de l'erreur de l'ADRC ²	2 043	
Modifications comptables ³	<u>(197)</u>	
		1 846
Réduction de la dette provinciale nette après le redressement provisoire effectué en raison de l'erreur de l'ADRC et les modifications comptables		(2 701)
Dette provinciale nette, après le redressement provisoire effectué en raison de l'erreur de l'ADRC et les modifications comptables, au 31 mars 2002		112 036 \$
Dette provinciale nette, avant le redressement provisoire effectué en raison de l'erreur de l'ADRC et les modifications comptables, au 31 mars 2002		110 190 \$

¹ Augmentation (Diminution) de la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité - comprise dans l'excédent annuel de la province, mais exclue de la dette provinciale nette, car elle est incluse dans le solde de la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité.

² Redressement provisoire effectué en raison de l'erreur de l'ADRC - revendication du gouvernement fédéral en vue de récupérer l'impôt sur le revenu des particuliers en raison de l'erreur qu'il a commise.

³ Prestations de retraite - modification de la convention comptable conformément aux nouvelles recommandations du CCSP.

Futures modifications comptables

Biens corporels

À compter du 1^{er} avril 2002, le gouvernement de l'Ontario modifie la façon dont il comptabilise les biens corporels. À l'heure actuelle, le coût d'achat ou de construction des biens corporels (également appelés « immobilisations ») est inscrit au poste des dépenses au cours de l'année où les biens sont achetés ou construits. Ce traitement comptable diffère de celui utilisé dans le secteur privé, qui « immobilise » le coût des biens, c.-à-d. qu'il le porte à l'actif du bilan et l'amortit (ou l'inscrit au poste des dépenses) sur la durée de vie utile des biens. On intégrera cette modification comptable aux états financiers de 2002-2003.

Au début, seuls les terrains, les immeubles et l'infrastructure de transport de la province, qui représentent plus de 90 % des biens corporels appartenant à la province, seront assujettis à cette nouvelle convention comptable. On continuera de passer en charges les autres immobilisations de la province au cours de l'année d'acquisition jusqu'à ce que le nouveau Système intégré de gestion de l'information financière du gouvernement ait été mis en oeuvre. Les paiements de transfert affectés aux immobilisations seront toujours inscrits au poste des dépenses.

Affectation de crédits suivant la comptabilité d'exercice

À compter du 1^{er} avril 2003, le pouvoir de dépenser et le contrôle des crédits prévus dans la loi seront assujettis à la comptabilité d'exercice. À la suite de cette modification, les états financiers, le budget et les budgets des dépenses de la province seront établis à partir de la même méthode comptable.

Comptes publics

En vertu de modifications législatives, les Comptes publics seront considérés, à compter du 1^{er} avril 2003, comme le rapport annuel (y compris les états financiers et l'opinion du vérificateur provincial) et ce dernier doit être déposé dans les 180 jours suivant la fin de l'exercice. Ces modifications assureront la publication des Comptes publics au moment opportun. Les renseignements supplémentaires, y compris les volumes 1, 2 et 3, pourront être publiés plus tard. En outre, on modifiera le contenu du rapport annuel pour tenir compte des recommandations prévues du CCSP concernant la discussion et l'analyse des états financiers.

Évolution des recettes en 2001-2002

En 2001-2002, les recettes totales ont été de 384 millions de dollars inférieures au montant prévu dans le budget de 2001. Les recettes fiscales, qui ont été touchées par le ralentissement économique survenu au cours de la deuxième moitié de 2001, ont été de 1 182 millions de dollars inférieures aux prévisions. Les principales recettes fiscales ont toutes été inférieures aux prévisions, à l'exception de celles provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP), qui ont été de 1 087 millions de dollars supérieures aux prévisions en raison de niveaux de revenu plus élevés que prévu et d'un montant unique de 438 millions de dollars attribuable aux recettes de l'IRP de 2000-2001 plus élevées que les montants estimatifs et déclarés dans les Comptes publics de 2000-2001. Les recettes tirées de l'impôt sur les sociétés, de la taxe de vente au détail et de l'impôt-santé des employeurs ont été inférieures aux prévisions de 1 694 millions de dollars, de 537 millions de dollars et de 118 millions de dollars respectivement. Toutes les autres recettes fiscales ont été de 80 millions de dollars supérieures aux prévisions, en raison surtout de l'impôt sur les dividendes privilégiés et de la taxe sur le tabac.

Les recettes des entreprises publiques ont été de 79 millions de dollars inférieures aux prévisions surtout à cause du revenu net moins élevé que prévu de l'Ontario Power Generation. Cela a été contrebalancé en partie par la hausse des recettes nettes de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario. Les transferts fédéraux ont été de 395 millions de dollars supérieurs au montant indiqué dans le budget de 2001 en raison surtout des paiements plus élevés que prévu versés au titre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux. Les autres recettes ont été de 482 millions de dollars supérieures aux prévisions en raison surtout de l'augmentation de 251 millions de dollars des recettes déclarées de la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité, conformément au montant indiqué dans les Comptes publics de l'année dernière (cette augmentation des recettes a été contrebalancée par une hausse correspondante des dépenses).

Sommaire de l'évolution des recettes en 2001-2002

(en millions de dollars)

Recettes fiscales

Impôt sur le revenu des particuliers	1 087	
Taxe de vente au détail	(537)	
Impôt sur les sociétés	(1 694)	
Impôt-santé des employeurs	(118)	
Autres	80	
Total des recettes fiscales		(1 182)
Transferts fédéraux		395
Recettes des entreprises publiques		(79)
Autres recettes		482
Total de l'évolution des recettes au cours de l'exercice		(384)

Sommaire de l'évolution des dépenses en cours d'exercice

Les dépenses du gouvernement provincial ont totalisé 63 442 millions de dollars en 2001-2002, soit 172 millions de dollars de plus que prévu dans le plan budgétaire de l'Ontario de 2001. Cette hausse est surtout attribuable aux investissements accrus effectués en cours d'exercice dans les services de santé, à l'augmentation des dépenses affectées aux pensions et à la révision de l'incidence, sur les dépenses, d'entreprises publiques consolidées. Elle a été en partie contrebalancée par des frais d'intérêt moindres sur la dette publique et par des dépenses inférieures dans d'autres secteurs.

Principaux changements subis par les dépenses par rapport aux chiffres du plan budgétaire de l'Ontario de 2001

- Des dépenses uniques exceptionnelles de 319 millions de dollars ont contribué à l'augmentation des dépenses du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de 307 millions de dollars en raison surtout des montants plus élevés que prévu versés aux agriculteurs aux fins de l'assurance-récolte à la suite du mauvais temps, et des fonds accordés aux producteurs à cause de la baisse des cours du marché. Ces dépenses exceptionnelles ont été contrebalancées en partie par l'augmentation de 184 millions de dollars des recettes attribuable surtout aux sommes recouvrées au titre de la réassurance-récolte et aux fonds versés par le gouvernement fédéral.
- Les dépenses engagées aux fins du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants ont augmenté de 272 millions de dollars en cours d'exercice par rapport au plan budgétaire de l'Ontario de 2001 en raison de la mise à jour des renseignements et de la mise en oeuvre de nouvelles recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public concernant la comptabilisation des régimes de retraite conjoints.
- Le 1^{er} janvier 2002, la province a repris en charge l'actif et le passif du Réseau GO. Cela a haussé les dépenses de 293 millions de dollars, montant qui a été entièrement contrebalancé par l'augmentation des recettes.
- Les dépenses affectées aux services de santé se sont accrues d'un montant net de 232 millions de dollars en cours d'exercice. L'augmentation des dépenses de 464 millions de dollars, somme qui a été investie surtout dans les hôpitaux, les soins aux personnes atteintes de cancer, les services de santé publique, les services de santé d'urgence et la Société canadienne du sang pour faire face à la hausse des coûts des soins aux patients et pour dispenser des services dont on avait grandement besoin, a été en partie contrebalancée par des économies de fonctionnement de 232 millions de dollars découlant du retard accusé dans l'aménagement de lits de soins de longue durée et la prestation de soins primaires, ainsi que de la croissance plus faible que prévu des dépenses engagées dans le cadre des programmes de médicaments.
- Les dépenses déclarées ayant trait à la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité ont augmenté de 251 millions de dollars en cours d'exercice pour des raisons de conformité avec les chiffres divulgués dans les Comptes publics de l'année dernière. Une augmentation équivalente de 251 millions de dollars a été déclarée au poste des recettes de la Société.
- Les frais d'intérêt sur la dette publique ont été de 286 millions de dollars inférieurs au montant de 9 315 millions de dollars prévu dans le plan budgétaire de 2001 en raison de taux d'intérêt plus faibles que prévu et d'une gestion efficiente de la dette.

- Les fonds consacrés aux initiatives de partenariats municipaux (Partenariats du millénaire, initiative Développement des collectivités rurales et des petites localités de l'Ontario et Partenariats pour les sports, la culture et le tourisme) ont été de 171 millions de dollars inférieurs aux prévisions en raison de retards inattendus dans la conclusion d'ententes entre divers paliers de gouvernement et dans la signature de contrats aux fins de projets municipaux d'infrastructure.
- En raison du nombre moins élevé de demandes présentées par des étudiants, de la baisse des taux d'intérêt, de modifications récentes à la prestation du Programme de soutien aux étudiants au palier postsecondaire, notamment la mise en oeuvre de procédures de vérification du revenu et de la solvabilité, et de la diminution du nombre de prêts étudiants n'ayant pas été remboursés, on a réalisé des économies de 93 millions de dollars en cours d'exercice.

Emprunt et gestion de la dette

Programme d'emprunt de 2001-2002

En 2001-2002, les emprunts à long terme effectués par la province se sont élevés à 12,3 milliards de dollars. Ces emprunts ont servi au refinancement de la dette venant à échéance, au rachat anticipé d'obligations et aux redressements requis pour tenir compte d'éléments sans effet sur la trésorerie inclus dans l'excédent.

Le marché du dollar canadien est demeuré la principale source de fonds de l'Ontario. Sur les 12,3 milliards de dollars empruntés à long terme, 10,3 milliards de dollars ont été empruntés sur le marché du dollar canadien et 2,0 milliards de dollars sur le marché du dollar américain. La septième campagne de vente des Obligations d'épargne de l'Ontario a rapporté 4,2 milliards de dollars.

Gestion de la dette

L'Office ontarien de financement (OOF) gère la dette au nom de la province de l'Ontario et de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO).

La gestion prudente de la dette est au coeur des efforts déployés par le gouvernement pour réduire l'ensemble de la dette. Cette politique s'articule autour de principes clés, dont la gestion de la dette en vue d'assurer la stabilité des frais d'emprunt à long terme et d'obtenir les coûts les plus bas possibles, le choix d'échéanciers judicieux de façon à procéder à des remboursements sur une base régulière et l'exposition limitée de l'Ontario aux fluctuations des taux d'intérêt et de change. La dette provinciale nette, avant le redressement provisoire effectué en raison de l'erreur de l'ADRC et les modifications comptables, s'élevait à 110,2 milliards de dollars au 31 mars 2002.

Pour plus de renseignements sur la gestion du risque et les instruments financiers dérivés, se reporter à la note 4 afférente aux états financiers et aux états financiers de la SFIEO figurant dans le volume 2 des Comptes publics.

Rapport annuel 2001-2002

Statistiques financières et économiques sur une période de cinq ans

(en millions de dollars)

	1997- 1998	1998- 1999	1999- 2000	2000- 2001 ¹	2001- 2002
Recettes	52 518	55 786	62 931	63 824	63 886
Dépenses					
Programmes et immobilisations	46 160	48 696	52 201	52 493	54 413
Intérêt sur les emprunts contractés aux fins de la province	8 729	9 016	8 977	8 896	8 509
Intérêt sur les emprunts contractés aux fins d'investissement dans le secteur de l'électricité			520	520	520
Restructuration	1 595	76	211	31	
Total des dépenses	56 484	57 788	61 909	61 940	63 442
Diminution/(Augmentation) de la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs ²			(354)	18	(69)
Excédent/(Déficit) après le redressement provisoire effectué en raison de l'erreur de l'ADRC et les modifications comptables	(3 966)	(2 002)	668	1 902	375
Modifications comptables³ (dont les chiffres ci-dessus tiennent compte) :					
Redressement provisoire effectué en raison de l'erreur de l'ADRC				713	
Prestations de retraite				484	
Redressement pour la diminution de la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs ²				226	
Incidence nette du redressement provisoire effectué en raison de l'erreur de l'ADRC et des modifications comptables³				1 423	
Excédent/(Déficit) - avant le redressement provisoire effectué en raison de l'erreur de l'ADRC et les modifications comptables	(3 966)	(2 002)	668	3 325	375
Dette provinciale nette					
Emprunts contractés aux fins de la province	101 982	105 133	106 137	105 793	107 592
Emprunts contractés aux fins d'investissement dans le secteur de l'électricité			8 885	8 885	8 885
Caisse d'épargne de l'Ontario	2 245	2 517	2 812	2 482	2 438
Autres éléments de passif ⁴	21 995	19 237	19 403	17 786	14 661
Total du passif aux fins de la province	126 222	126 887	137 237	134 946	133 576
Moins : Actif financier	(13 487)	(12 150)	(23 522)	(22 466)	(21 540)
Dette provinciale nette	112 735	114 737	113 715	112 480	112 036
Modifications comptables³ (dont les chiffres ci-dessus tiennent compte) :					
Redressement provisoire effectué en raison de l'erreur de l'ADRC				(2 043)	
Prestations de retraite				197	
Incidence nette des modifications comptables³				(1 846)	(1 846)
Dette provinciale nette - avant le redressement provisoire effectué en raison de l'erreur de l'ADRC et les modifications comptables	112 735	114 737	113 715	110 634	110 190

¹ Les recettes, les dépenses, la diminution (l'augmentation) de la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité et l'excédent de 2000-2001, ainsi que la dette provinciale nette au 1^{er} avril 2000 ont été redressés en raison des modifications comptables apportées.

² Diminution (Augmentation) de la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité - montant inclus dans l'excédent annuel de la province, mais exclu de la dette provinciale nette puisqu'il est inclus dans le solde de la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs.

³ On trouvera plus de détails sur les modifications comptables à la note 2 afférente aux états financiers.

⁴ Les autres éléments de passif comprennent les créditeurs et charges à payer, les prestations de retraite et la provision pour le secteur de l'électricité.

États financiers

Introduction aux états financiers de la province de l'Ontario

Les états financiers de la province de l'Ontario comprennent ce qui suit :

- l'énoncé de responsabilité du gouvernement pour l'établissement des états financiers et pour le maintien des systèmes de gestion financière et de contrôle interne;
- le rapport du vérificateur provincial sur les états financiers;
- l'état des recettes, des dépenses et de la dette nette, qui présente les recettes provenant des impôts et d'autres sources, déduction faite des dépenses engagées pendant l'exercice;
- l'état de la situation financière, qui présente les dettes relatives aux activités de fonctionnement antérieures qui doivent être remboursées par prélèvement sur les ressources futures, déduction faite des ressources financières qui peuvent servir au remboursement de dettes ou à la prestation de services publics futurs;
- l'état des flux de trésorerie, qui indique les ressources financières affectées pendant l'exercice aux activités de fonctionnement et les sources de financement dont dispose la province pour ces activités;
- les notes complémentaires et annexes aux états financiers, qui font partie des états financiers et donnent des explications et renseignements complémentaires sur les postes figurant dans les différents états. Les notes comprennent un résumé des principales conventions comptables suivies dans les présents états financiers pour la comptabilisation et la divulgation des activités financières de la province.

Méthode de comptabilité publique

Les états financiers du présent exercice ont été préparés selon la méthode de comptabilité d'exercice et la technique comptable de consolidation recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et, le cas échéant, par le manuel de l'ICCA pour les entreprises des secteurs privé et public du Canada.

Comptabilité des états financiers et du budget – comptabilité d'exercice modifiée

Dans la comptabilité d'exercice modifiée, les opérations financières sont comptabilisées au moment où elles se produisent et non lorsque les opérations d'encaissement ou de décaissement ont lieu. Elle consiste à tenir compte des recettes lorsqu'elles sont gagnées, de l'actif financier lorsqu'il est acquis, des dépenses lorsqu'elles sont engagées et du coût des biens corporels lorsqu'ils sont acquis ou construits.

Contrôle des crédits – comptabilité de caisse modifiée

Les prévisions de dépenses soumises à l'Assemblée législative aux fins d'approbation sont préparées selon la méthode de comptabilité de caisse modifiée, qui diffère de la méthode utilisée pour dresser les états financiers. La méthode de comptabilité de caisse modifiée est donc utilisée dans les volumes 1 et 3 des Comptes publics de l'Ontario pour la comptabilisation des dépenses autorisées par l'Assemblée législative.

Dans la comptabilité de caisse, les recettes sont comptabilisées quand elles font l'objet d'un encaissement et les dépenses sont imputées aux résultats au moment de l'émission du chèque ou du décaissement. La méthode de comptabilité de caisse utilisée par la province est modifiée afin de prévoir un délai supplémentaire de 30 jours pour le paiement des biens et des services reçus au cours de l'exercice qui vient de se terminer et pour certaines opérations sans effet sur la trésorerie.

Tel qu'indiqué dans la *Loi de 2002 sur le respect de l'engagement d'assurer la croissance et la prospérité (budget de 2002)*, à compter du 1^{er} avril 2003, on adoptera la méthode de la comptabilité d'exercice aux fins de l'autorisation de dépenser et du contrôle des crédits.

Énoncé de responsabilité des états financiers

Les états financiers sont préparés par le gouvernement de l'Ontario conformément à la loi et selon les principes comptables recommandés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et, le cas échéant, par le manuel de l'ICCA pour les entreprises des secteurs privé et public du Canada. Le gouvernement accepte la responsabilité de l'objectivité et de l'intégrité des états financiers.

Le gouvernement est également responsable du maintien des systèmes de gestion financière et de contrôle interne pour assurer avec une certitude raisonnable que les opérations consignées dans les états financiers entrent dans le cadre des pouvoirs établis par la loi, que les éléments d'actif sont dûment protégés et que les documents financiers servant à la préparation de ces états financiers sont fiables.

Les états financiers ont été vérifiés par le vérificateur provincial de l'Ontario et son rapport suit.

Le sous-ministre,



Robert Christie
10 septembre 2002

Le sous-ministre adjoint,



Gabriel F. Sékaly
10 septembre 2002

Le contrôleur provincial,



Robert Siddall, CA
10 septembre 2002



Rapport du vérificateur

À l'Assemblée législative de la province de l'Ontario

J'ai vérifié l'état de la situation financière de l'Ontario au 31 mars 2002 ainsi que les états des recettes, des dépenses, de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au gouvernement de l'Ontario. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le gouvernement, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la province au 31 mars 2002, ainsi que les résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date selon les principes comptables applicables aux gouvernements et recommandés par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Conformément à l'article 12 de la *Loi sur la vérification des comptes publics*, je déclare également qu'à mon avis, après les retraitements expliqués dans la note 2 afférente aux états financiers, ces principes comptables ont été appliqués, à tous égards importants, selon une méthode comptable uniforme avec celle de l'exercice précédent.

Toronto (Ontario)
10 septembre 2002

Erik Peters, FCA
Vérificateur provincial

États financiers 2001-2002

Province de l'Ontario

État des recettes, des dépenses et de la dette nette

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	Budget ¹ 2002	Chiffres réels 2002	Chiffres réels 2001 redressés
Recettes (annexe 1)			
Impôt sur le revenu des particuliers (note 2)	18 010	19 097	17 911
Taxe de vente au détail	14 340	13 803	13 735
Impôt sur les sociétés	8 340	6 646	9 200
Impôt-santé des employeurs	3 620	3 502	3 424
Taxes sur l'essence et les carburants	2 955	2 851	2 820
Autres impôts	1 555	1 739	1 479
Total des recettes fiscales	48 820	47 638	48 569
Gouvernement du Canada	7 359	7 754	6 129
Recettes tirées de l'investissement dans les entreprises publiques (annexe 7)	3 424	3 345	3 855
Autres recettes	4 667	5 149	5 271
	64 270	63 886	63 824
Dépenses (annexes 2 et 3)			
Santé et Soins de longue durée	23 876	24 108	22 993
Éducation, Formation, Collèges et Universités	11 673	11 710	10 986
Services sociaux et communautaires	7 794	7 773	7 634
Intérêt sur les emprunts contractés aux fins de la province	8 795	8 509	8 896
Environnement, Richesses naturelles et Développement économique	5 463	6 144	6 355
Justice	2 683	2 718	2 598
Administration générale	2 462	1 960	1 695
Intérêt sur les emprunts contractés aux fins d'investissement dans le secteur de l'électricité (note 5)	520	520	520
Provision pour le secteur de l'électricité (notes 2 et 6)	4	-	263
	63 270	63 442	61 940
Réserve	1 000		
Diminution/(Augmentation) de la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs (notes 2 et 6)	140	(69)	18
Excédent après le redressement provisoire effectué en raison de l'erreur de l'ADRC et les modifications comptables (note 2)	140	375	1 902
Solde à la fin de l'exercice			
Dette provinciale nette après le redressement provisoire effectué en raison de l'erreur de l'ADRC et les modifications comptables (note 2)		112 036	112 480
Dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs (notes 2 et 6)		20 085	20 016
Dette provinciale nette et dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs après le redressement provisoire effectué en raison de l'erreur de l'ADRC et les modifications comptables (note 2)		132 121	132 496

Voir les notes complémentaires et les annexes aux états financiers.

¹ Plan financier pour l'exercice clos le 31 mars 2002 conformément au budget de l'Ontario de 2001.

Province de l'Ontario

État de la situation financière

Au 31 mars (en millions de dollars)	2002	2001 Après redressement
Passif		
Créditeurs et charges à payer (annexe 4)	10 640	12 159
Emprunts contractés aux fins de la province (note 3)	107 592	105 793
Emprunts contractés aux fins d'investissement dans le secteur de l'électricité (notes 5 et 6)	8 885	8 885
Dépôts à la Caisse d'épargne de l'Ontario (note 7)	2 438	2 482
Prestations de retraite (notes 2 et 8)	1 785	2 717
Autres éléments de passif (note 9)	1 712	2 264
Provision pour le secteur de l'électricité (notes 2 et 6)	524	646
	133 576	134 946
Actif financier		
Encaisse et placements temporaires (note 10)	5 727	5 920
Débiteurs (annexe 5)	2 369	3 112
Prêts en cours	1 152	615
Autres éléments d'actif	464	408
Biens-fonds à vendre	97	112
Investissement dans les entreprises publiques (annexe 7)	11 731	12 299
	21 540	22 466
Dette provinciale nette après le redressement provisoire effectué en raison de l'erreur de l'ADRC et les modifications comptables (note 2)	112 036	112 480
Dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs (notes 2 et 6)	20 085	20 016
Dette provinciale nette et dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs après le redressement provisoire effectué en raison de l'erreur de l'ADRC et les modifications comptables (note 2)	132 121	132 496

Passif éventuel (note 11) et engagements (note 12)
Voir les notes complémentaires et les annexes aux états financiers.

Province de l'Ontario

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2002	2001 Après redressement
Flux de trésorerie découlant des (servant aux) activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	375	1 902
Redressements pour :		
Recettes tirées de l'investissement dans les entreprises publiques (annexe 7)	(3 345)	(3 855)
Montants remis par les entreprises publiques (annexe 7)	3 913	3 464
Diminution du passif découlant des prestations de retraite	(932)	(2 129)
Diminution des créditeurs et charges à payer	(1 519)	(195)
Augmentation (Diminution) de la provision pour le secteur de l'électricité (note 6)	(122)	263
Autres postes	(318)	262
Flux de trésorerie découlant des (servant aux) activités de fonctionnement	(1 948)	(288)
Flux de trésorerie découlant des (servant aux) activités de financement		
Emprunts contractés aux fins de la province	12 545	10 002
Dette remboursée aux fins de la province	(10 746)	(10 346)
Augmentation (Diminution) des dépôts à la Caisse d'épargne de l'Ontario	(44)	(330)
Flux de trésorerie découlant des (servant aux) activités de financement	1 755	(674)
Diminution nette des espèces et des quasi-espèces	(193)	(962)
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	5 920	6 882
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	5 727	5 920

Voir les notes complémentaires et les annexes aux états financiers.

Province de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

(tous les tableaux sont en millions de dollars)

1. Résumé des principales conventions comptables

Généralités

Les états financiers du présent exercice ont été préparés selon la méthode de comptabilité d'exercice et la technique comptable de consolidation recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et, le cas échéant, par le manuel de l'ICCA pour les entreprises des secteur privé et public du Canada.

Entité comptable

Les présents états financiers constituent un rapport sur les activités du Trésor associées à celles des organismes qui doivent rendre compte quant à l'administration de leurs affaires et ressources financières, soit à un ministre du gouvernement, soit directement à l'Assemblée législative, et qui sont la propriété du gouvernement ou qui sont sous son contrôle. Tous ces organismes qui répondent à l'un des critères suivants font l'objet d'une consolidation séparée : i) des recettes, des dépenses, un actif ou un passif de plus de 50 millions de dollars ou ii) des sources extérieures de recettes, un déficit ou un excédent de plus de 10 millions de dollars. La liste de ces organismes figure à l'annexe 6. Les activités de tous les organismes sont ajoutées aux comptes des ministères qui en sont responsables. Les fiducies qui sont administrées par le gouvernement pour le compte d'autres parties sont exclues de l'entité comptable. On trouvera à la note 13 des renseignements sur ces fiducies.

Principes de consolidation

Dans les présents états financiers, les organismes du gouvernement, à l'exclusion des entreprises publiques, font l'objet d'une consolidation proportionnelle avec le Trésor. Le cas échéant, des redressements sont apportés pour présenter les comptes de ces organismes sur une base compatible avec les conventions comptables décrites ci-après et pour éliminer les opérations et les comptes importants entre les organismes.

Les entreprises publiques sont définies comme étant les organismes gouvernementaux qui, i) ont le pouvoir, sur le plan financier et du fonctionnement, d'exercer des activités commerciales, ii) ont pour principale activité et source de recettes la vente de biens et services à des particuliers et à des organismes non gouvernementaux, et iii) sont en mesure de mener leurs affaires et de remplir leurs obligations grâce aux recettes provenant de sources extérieures à l'entité comptable du gouvernement. Les activités des entreprises publiques sont comptabilisées dans les états financiers selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation. En fonction de cette méthode, les entreprises publiques font l'objet d'un rapport conformément aux principes comptables généralement reconnus applicables aux entreprises commerciales. Leurs éléments d'actif net cumulés sont inclus dans les états financiers sous forme d'investissement dans les entreprises publiques dans l'état de la situation financière, et leurs recettes nettes cumulées sont présentées sous forme de poste séparé à l'état des recettes, des dépenses et de la dette nette.

Un statut spécial en matière d'information financière est accordé à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO), un organisme du gouvernement. Les états financiers présentent l'incidence nette de l'excédent (moins-perçu) des recettes de la SFIEO par rapport à ses dépenses comme suit : Diminution (Augmentation) de la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de

l'électricité à recouvrer des consommateurs. Ils présentent son passif non capitalisé comme une dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs dans l'état des recettes, des dépenses et de la dette nette. Cette pratique comptable fait partie de la structure mise en place en vertu de la loi afin d'assurer que les recettes de la SFIEO proviennent uniquement des consommateurs du secteur de l'électricité et non des contribuables, et que ces recettes peuvent être affectées uniquement au service et au remboursement de la dette de la SFIEO. On trouvera plus de renseignements à ce sujet à la note 6.

Incertitude de mesure

L'incertitude relative à la détermination du montant indiqué pour un poste dans les états financiers est connue sous le nom d'incertitude de mesure. Une telle incertitude se produit lorsqu'il est raisonnablement possible qu'il existe un écart important entre le montant constaté et un autre montant raisonnablement possible, ainsi que cela peut se produire lorsqu'on se sert d'un montant estimatif.

Une incertitude de mesure se produit dans ces états financiers et dans les notes complémentaires en ce qui a trait à la rente constituée, à l'impôt sur le revenu des particuliers, à l'impôt sur les sociétés, aux frais de restructuration et à la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité.

La rente constituée donne lieu à de l'incertitude parce que les résultats réels peuvent diverger considérablement des meilleures estimations de la province en matière de résultats prévus. L'impôt sur le revenu des particuliers et l'impôt sur les sociétés sont incertains en raison de différences éventuelles entre la croissance économique prévue et réelle, et des répercussions sur les impôts à percevoir. Les frais de restructuration sont incertains parce que les dépenses réelles, engagées dans le transfert et la restructuration de certains programmes et services, peuvent diverger des estimations initiales des coûts prévus.

L'incertitude relative à la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité s'explique par les nombreuses estimations et hypothèses qui ont été faites au sujet du désendettement futur. En outre, certaines indemnités futures restent à déterminer, dont celles ayant trait à la Ontario Nuclear Funds Agreement (note 11).

Les estimations sont fondées sur les données les plus fiables, disponibles au moment de la préparation des états financiers, et sont rajustées chaque année en fonction des nouvelles données fournies.

Recettes

Les recettes sont comptabilisées au cours de l'exercice où se produisent les événements auxquels elles se rapportent. Les sommes reçues ou à recevoir avant la fin de l'exercice concernant les recettes qui seront acquises dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées sous forme d'éléments de passif.

Dépenses

Les dépenses sont comptabilisées au cours de l'exercice auquel elles se rapportent.

Les subventions sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les dépenses sont autorisées et au cours de laquelle toutes les conditions d'admissibilité sont remplies et lorsqu'il est possible de faire une prévision raisonnable de ce montant.

Les dépenses afférentes aux prestations de retraite (y compris aux pensions) comprennent la part du gouvernement des coûts des prestations de retraite acquises par les employés au cours de l'exercice, l'intérêt sur la charge nette au titre des prestations de retraite (excédent), l'amortissement des gains ou pertes actuariels et le passif non capitalisé initial des régimes conjoints moins les cotisations des employés pour les régimes individuels et les autres redressements. Le coût total estimatif de la part du gouvernement résultant des modifications apportées aux régimes relativement aux services passés est imputé au poste des dépenses de l'exercice au cours duquel le régime est modifié, en tenant compte de tout gain actuariel non amorti, le cas échéant.

Pour les contrats importants de location-acquisition passés par la province, un montant équivalant à la valeur actualisée des paiements de location minimaux requis pour la durée du contrat de location est comptabilisé comme une dépense lors de la mise en vigueur du contrat de location, avec une obligation compensatoire enregistrée pour l'obligation locative.

Passif

Le passif est comptabilisé dans la mesure où il représente des obligations du gouvernement vis-à-vis de tiers à la suite d'événements et d'opérations survenant avant la fin de l'exercice.

Le passif comprend les pertes probables sur les garanties de prêt consenties par le gouvernement et la réserve pour éventualités quand il est probable qu'une perte sera subie et qu'on peut en déterminer raisonnablement le montant.

Le passif comprend les obligations envers les entreprises publiques.

Emprunts contractés aux fins de la province et aux fins d'investissement dans le secteur de l'électricité

Les emprunts comprennent les bons du Trésor, des effets commerciaux, des billets à moyen et à long terme, des obligations d'épargne, des débentures et des prêts.

Les emprunts libellés en devises étrangères qui font l'objet d'une opération de couverture sont comptabilisés selon l'équivalent en dollars canadiens au taux de change établi par les modalités des accords. Les autres emprunts et éléments d'actif et de passif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en cours à la fin de l'exercice, et tout gain ou perte de change est amorti sur la durée restant à courir jusqu'à l'échéance.

L'intérêt sur les emprunts contractés aux fins de la province et aux fins d'investissement dans le secteur de l'électricité comprend : i) l'intérêt sur les emprunts non remboursés; ii) l'amortissement des gains ou pertes de change; iii) l'amortissement des remises, primes ou commissions sur l'emprunt; iv) l'amortissement des gains et pertes de couverture reportés; et v) le revenu en intérêt sur les placements et les prêts.

La province a recours à des instruments financiers dérivés afin de réduire au minimum les frais d'intérêt et de gérer les risques. Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient de l'actif sous-jacent. Le revenu ou les pertes découlant des opérations dérivées sont reportés et amortis sur la vie économique restante de l'émission obligataire afférente.

Prestations de retraite

Le passif découlant des prestations de retraite comprend la part du gouvernement de la valeur des prestations de retraite attribuées aux services rendus par les employés actuels et les anciens employés, les gains et pertes actuariels non amortis, les divers rajustements pour des éléments tels que les différences entre la date de fin d'exercice des différents régimes de retraite et la date de fin d'exercice de la province, le passif initial non capitalisé et non amorti pour les régimes conjoints, les soldes non amortis liés à la dérogation temporaire aux régimes et les cotisations de la province faisant partie de l'actif des régimes, moins la part du gouvernement de cet actif.

Le passif découlant des prestations de retraite est calculé sur une base actuarielle d'après les hypothèses les plus probables du gouvernement portant sur les taux d'inflation futurs, le rendement des placements, le niveau des salaires des employés et autres hypothèses sous-jacentes. Des gains et des pertes s'ensuivent lorsque les résultats des régimes diffèrent des prévisions et lorsqu'on modifie les hypothèses. Ces gains et pertes sont amortis sur le nombre moyen d'années de service non écoulées des participants.

Actif financier

L'actif financier comprend l'encaisse et les créances de la province sur des tiers résultant d'événements et d'opérations survenant avant la fin de l'exercice.

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût ou de la juste valeur.

Les biens-fonds à vendre sont déclarés en fonction du coût ou de la valeur de réalisation nette, selon le chiffre le plus bas. On inclut dans le coût les frais d'acquisition, les impôts fonciers, les frais d'aménagement, l'intérêt capitalisé et les frais d'administration, déduction faite du loyer provisoire net du bien-fonds et des dépenses s'y rattachant.

L'investissement dans les entreprises publiques représente les éléments d'actif net des entreprises publiques comptabilisés selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, telle que les décrivent les Principes de consolidation.

Les prêts en cours assortis de conditions privilégiées sont inscrits à la date où ils sont consentis selon leur valeur nominale réduite du montant de la portion des prêts constituant une subvention. Le montant de la subvention est imputé aux dépenses à la date où le prêt est consenti. Le montant de l'escompte du prêt est amorti par imputation aux recettes pendant la durée du prêt. Les prêts en cours comprennent les montants que doivent les entreprises publiques.

Biens corporels

L'exposé-sondage sur le modèle de présentation de l'information des gouvernements, publié par le CCSP en avril 2002, recommande de modifier les normes de présentation de l'information financière ayant trait aux biens corporels. À compter de l'exercice 2002-2003, la province déclarera ses investissements dans les biens corporels importants lui appartenant en respectant les recommandations formulées dans cet exposé-sondage. Ainsi, les biens corporels importants appartenant à la province seront inclus dans l'état de la situation financière et leur coût sera amorti sur leur durée de vie utile et inscrit au poste des amortissements dans les états financiers.

La province entend procéder de façon graduelle et commencera par faire état des biens-fonds, des immeubles et de l'infrastructure de transport au cours de l'exercice 2002-2003. Les autres biens corporels lui appartenant suivront au cours des exercices subséquents. On estime que plus de 90 % des biens corporels appartenant à la province feront partie des catégories des biens-fonds, des immeubles et de l'infrastructure de transport.

Dans l'intervalle, la province continue d'imputer au fonctionnement le coût total des biens corporels dans l'année d'achat ou de construction des biens, à l'exception de ceux des entreprises publiques qui capitalisent les éléments d'actif achetés ou construits. Les biens corporels des entreprises publiques sont inclus dans l'état de la situation financière, au poste de l'investissement dans les entreprises publiques.

Fonds en fiducie

Les fonds en fiducie qui ont été versés au Trésor figurent au poste des autres éléments de passif de l'état de la situation financière.

2. Modifications comptables

Dans les états financiers, on a rectifié une erreur et modifié des conventions comptables.

Erreur de l'ADRC

En raison d'une erreur commise par l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC), la province a reçu en trop des fonds tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers au cours d'années antérieures. (L'ADRC perçoit et administre l'impôt sur le revenu des particuliers pour toutes les provinces sauf le Québec.) Le 29 janvier 2002, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il n'avait pas déduit correctement la part provinciale des remboursements des gains en capital versés aux fiducies de fonds communs de placement des montants remis aux gouvernements provinciaux au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers. Il entend récupérer la somme de 1 330 millions de dollars pour les années d'imposition 1997 à 1999. Lorsque cette erreur du gouvernement fédéral concernant les fiducies de fonds communs de placement a été annoncée, le ministère a effectué un redressement provisoire de sorte qu'une somme de 713 millions de dollars provenant des montants estimatifs à recevoir au titre de l'impôt sur le revenu des fiducies ne serait pas recouvrable. Il a donc redressé les montants de 2000-2001 dans les états financiers de 2001-2002.

L'Ontario n'est pas d'accord avec la position de l'ADRC et du Canada dans ce dossier. Toutefois, dans les présents états financiers, l'erreur commise par l'ADRC a été comptabilisée conformément aux recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

La façon dont la province a comptabilisé l'erreur commise par l'ADRC et le Canada relativement à l'attribution de l'impôt sur le revenu des particuliers à l'Ontario ne porte pas atteinte à toute revendication, réclamation, demande, action, représentation, instance judiciaire ou autre déclaration ni à toute autre mesure prise par l'Ontario contre l'ADRC, le Canada ou les deux relativement à cette erreur. De plus, le contenu des Comptes publics de l'Ontario figurant dans le présent document n'empêche pas l'Ontario de formuler une revendication, de présenter une demande, d'intenter une action ou d'introduire une instance judiciaire contre l'ADRC, le Canada ou les deux ni de faire une réclamation, une représentation ou autre déclaration relativement à cette erreur de l'ADRC, du Canada ou des deux.

De plus, rien dans les Comptes publics de l'Ontario n'empêche l'Ontario de faire une revendication, réclamation, demande, représentation ou autre déclaration, d'intenter une action, d'entreprendre une négociation ou d'introduire une instance judiciaire ni de prendre d'autres mesures relativement à toute autre question concernant la perception et la remise de l'impôt sur le revenu des particuliers par l'ADRC ou le Canada à l'Ontario. Par conséquent, la présentation des Comptes publics de l'Ontario ne porte atteinte à aucune revendication, réclamation, demande, action, représentation, instance judiciaire ou autre déclaration, ni à toute autre mesure que peut prendre l'Ontario contre l'ADRC, le Canada ou les deux.

Modification de conventions comptables

Au cours de l'exercice 2001-2002, la province a modifié la façon dont elle comptabilise les pensions et autres prestations de retraite, conformément aux recommandations du CCSP de septembre 2001. En vertu de cette nouvelle convention comptable, le coût des modifications apportées aux régimes de retraite est amorti à l'aide des gains non amortis. De plus, on comptabilise le coût des prestations de retraite autres que les pensions (p. ex., assurance-santé ou assurance dentaire) lorsque les employés y ont droit plutôt que lorsqu'elles sont versées.

La société Ontario Power Generation (OPG) qui, aux fins comptables, est considérée comme une entreprise publique, a redressé son revenu net et ses bénéfices non répartis en début d'exercice pour l'année civile 2000 en raison des modifications apportées aux conventions comptables régissant les pensions et les autres prestations de retraite, ce qui a entraîné un redressement correspondant pour la province.

L'incidence nette du redressement provisoire effectué en raison de l'erreur de l'ADRC et des modifications comptables a été de faire passer l'excédent de l'exercice 2000-2001 de 3 325 millions de dollars à 1 902 millions de dollars, ainsi que d'accroître la dette provinciale nette et la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité au 31 mars 2001 de 130 424 millions de dollars à 132 496 millions de dollars, tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

États financiers 2001-2002

Modifications comptables	
Exercice clos le 31 mars	2001
Dette provinciale nette au début de l'exercice, telle qu'indiquée précédemment	113 715 \$
Augmentation de la dette provinciale nette :	
Passif provisoire découlant de l'erreur de l'ADRC ¹	1 330
Prestations de retraite ²	(681)
	649
Dette provinciale nette après le redressement provisoire effectué en raison de l'erreur de l'ADRC et les modifications comptables - début de l'exercice après redressement (a)	114 364
Excédent indiqué précédemment	3 325
Diminution de l'excédent :	
Redressement provisoire effectué en raison de l'erreur de l'ADRC ¹	(713)
Prestations de retraite ²	(484)
Redressement pour la diminution de la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs ³	(226)
	(1 423)
Excédent après le redressement provisoire effectué en raison de l'erreur de l'ADRC et les modifications comptables - après redressement (b)	1 902
Diminution de la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs - telle qu'indiquée précédemment	244
Redressement pour la diminution de la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs ³	(226)
Diminution de la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs après redressement (c)	18
Dette provinciale nette après le redressement provisoire effectué en raison de l'erreur de l'ADRC et les modifications comptables - fin de l'exercice après redressement (a-b+c)	112 480
Dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs, solde en fin d'exercice indiqué précédemment	19 790
Redressement pour la diminution de la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs ³	226
Dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs, à la fin de l'exercice, après redressement	20 016
Dette provinciale nette et dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs après le redressement provisoire effectué en raison de l'erreur de l'ADRC et les modifications comptables, fin de l'exercice, après redressement	132 496 \$

¹ Redressement provisoire effectué en raison de l'erreur de l'ADRC. Cette modification a pour effet d'accroître la dette provinciale nette au 1^{er} avril 2000 et d'augmenter le passif à l'endroit du gouvernement fédéral de 1 330 millions de dollars au 31 mars 2001; de réduire les recettes tirées de l'impôt sur le revenu des particuliers pour l'exercice 2000-2001 en diminuant de 713 millions de dollars les débiteurs liés au gouvernement fédéral; et d'accroître de 2 043 millions de dollars la dette provinciale nette au 31 mars 2001.

² Prestations de retraite. Cette modification a pour effet de réduire de 681 millions de dollars la dette provinciale nette au 1^{er} avril 2000; d'accroître les dépenses au titre des prestations de retraite de 484 millions de dollars pour l'exercice 2000-2001; et de réduire de 197 millions de dollars la dette provinciale nette et le passif découlant des prestations de retraite au 31 mars 2001.

³ Ontario Power Generation Inc. Cette modification a pour effet de réduire de 145 millions de dollars les recettes provenant de l'investissement dans les entreprises publiques, les dépenses au titre de la provision pour le secteur de l'électricité, le passif découlant de cette provision et l'investissement dans les entreprises publiques; de réduire de 81 millions de dollars les paiements tenant lieu d'impôt de la SFIEO; et d'accroître de 226 millions de dollars la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs.

3. Emprunts contractés aux fins de la province

La province emprunte sur les marchés nationaux et internationaux surtout pour refinancer la dette arrivant à échéance. Le tableau suivant présente le calendrier d'échéances de la dette en cours de la province, selon les devises pour le remboursement, exprimée en dollars canadiens.

Emprunts contractés aux fins de la province

Au 31 mars

						2002	2001
Devise¹	Dollar canadien	Dollar américain	Yens japonais	Euro²	Autres devises³	Total	Total
Exercice financier exigible							
2002							11 082 \$
2003	6 326 \$	7 140	171	-	887	14 524 \$	11 606
2004	6 312	156	222	1 246	249	8 185	8 215
2005	8 512	1 405	595	310	536	11 358	9 864
2006	8 974	5 558	676	46	-	15 254	13 546
2007	6 388	420	460	-	-	7 268	-
1-5 ans	36 512	14 679	2 124	1 602	1 672	56 589	54 313
6-10 ans	19 391	2 769	1 162	1 709	207	25 238	24 287
11-15 ans	3 586	-	-	-	-	3 586	5 795
16-20 ans	2 213	-	-	-	-	2 213	1 873
21-25 ans	7 473	-	-	-	-	7 473	6 033
26-50 ans ⁴	12 493	-	-	-	-	12 493	13 492
Total⁵	81 668 \$	17 448	3 286	3 311	1 879	107 592⁶ \$	105 793 \$
Les moyennes pondérées des taux d'intérêt effectifs¹ au 31 mars sur les emprunts ci-dessus sont :							
2002	8,02 %	7,46 %	6,32 %	6,91 %	6,37 %	7,81 %	
2001	8,51 %	8,10 %	6,73 %	6,91 %	6,41 %		8,27 %

¹ Les soldes et les taux d'intérêt ci-dessus tiennent compte de l'effet des contrats d'instruments dérivés, comme indiqué à la note 4 (Gestion du risque et instruments financiers dérivés).

² Les emprunts en euros comprennent les emprunts dans les anciennes devises (mark allemand, franc français et florin néerlandais).

³ Les autres devises comprennent : le dollar australien, la couronne norvégienne, le dollar néo-zélandais, la livre sterling et le franc suisse.

⁴ L'échéance la plus longue est le 1^{er} mars 2045.

⁵ Au 31 mars 2002, le total des emprunts en devises étrangères était de 25,9 milliards de dollars (27,3 milliards de dollars en 2001). De ce montant, 24,0 milliards de dollars, soit 92,6 %, étaient entièrement couverts par rapport au dollar canadien (25,3 milliards de dollars, 92,7 %, en 2001).

⁶ Le total des emprunts inclut des obligations totalisant 2,1 milliards de dollars comprenant des options enchâssées dont peut se prévaloir la province ou le porteur dans certaines conditions.

Emprunts contractés aux fins de la province			
Au 31 mars		2002	2001
Dette payable à :			
Investisseurs publics		79 876 \$	76 929 \$
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario		11 043	11 535
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada		10 063	10 442
Régime de retraite des fonctionnaires		3 331	3 446
Régime de retraite du SEFPO		1 582	1 637
Société canadienne d'hypothèques et de logement		1 116	1 147
Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario		502	569
Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie		73	81
Régime de retraite de Ryerson		6	7
Total des emprunts contractés aux fins de la province		107 592 \$	105 793 \$

La juste valeur des emprunts contractés vise à estimer les montants auxquels les titres d'emprunts pourraient être échangés dans le cadre d'une opération entre parties consentantes. Pour établir la valeur de la dette provinciale, on obtient une juste valeur en ayant recours à des flux monétaires actualisés et d'autres méthodes d'évaluation, puis on la compare aux cotes du marché public lorsqu'elles sont disponibles. Ces estimations sont modifiées par les hypothèses de taux d'actualisation, ainsi que du montant et du calendrier des mouvements de trésorerie futurs.

Les emprunts contractés aux fins de la province au 31 mars 2002, évalués à leur juste valeur, sont estimés à 119,8 milliards de dollars (121,2 milliards de dollars en 2001). Ce montant est plus élevé que la valeur comptable de 107,6 milliards de dollars (105,8 milliards de dollars en 2001), en raison des taux d'intérêt actuels qui sont généralement inférieurs aux taux d'intérêt s'appliquant à la dette émise, et en raison de la fluctuation des taux de change. La juste valeur des emprunts ne tient pas compte de l'incidence des contrats d'instruments dérivés qui s'y rapportent.

4. Gestion du risque et instruments financiers dérivés

La province utilise diverses stratégies de gestion du risque et se conforme à de stricts critères pour s'assurer que le risque est géré de façon prudente et efficiente. Elle a recours à un certain nombre de stratégies, dont celle des instruments financiers dérivés (« instruments dérivés »).

Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur découle de l'actif sous-jacent. La province utilise les instruments dérivés aux fins de couverture et de réduction des frais d'intérêt. Les opérations de couverture sont effectuées principalement grâce à des échanges, qui sont des ententes légales dans le cadre desquelles la province convient avec une autre partie d'échanger des flux de trésorerie selon une ou plusieurs valeurs nominales pendant une période déterminée. Cela permet à la province de compenser ses obligations actuelles et, en fait, de les convertir en des obligations ayant des caractéristiques plus intéressantes. Parmi les autres instruments financiers dérivés employés par la province figurent les contrats de change à terme, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisé et les contrats d'options.

États financiers 2001-2002

Le risque de change est le risque que les frais de service de la dette et les paiements de principal varient en raison des fluctuations des taux de change. Afin de réduire au minimum le risque de change, la province se sert de contrats d'instruments dérivés pour convertir en dollars canadiens ses liquidités qui sont en devises étrangères. En vertu de la politique actuelle, les liquidités sans couverture en devises étrangères ne doivent pas dépasser 5 % des emprunts contractés aux fins de la province, des emprunts contractés aux fins d'investissement dans le secteur de l'électricité et des dépôts à la Caisse d'épargne de l'Ontario. À la fin de l'exercice, 1,6 % (1,7 % en 2001) de cette dette était dans une position non couverte, la plupart du risque de change étant en dollars américains. Une augmentation de un cent du dollar américain par rapport au dollar canadien entraînerait une hausse de 5 millions de dollars des frais d'intérêt sur la dette publique.

Le risque de révision des taux d'intérêt équivaut à la somme du risque découlant des emprunts à taux flottant, moins les réserves de liquidité, et des emprunts à taux fixe arrivant à échéance au cours des 12 prochains mois, exprimé en pourcentage des emprunts contractés aux fins de la province, des emprunts contractés aux fins d'investissement dans le secteur de l'électricité et des dépôts à la Caisse d'épargne de l'Ontario. Selon la conjoncture, la province accroît ou réduit le risque de révision des taux d'intérêt en contractant ou en remboursant des emprunts à court terme, ou encore en ayant recours à des instruments dérivés ou en annulant certains de ces instruments. En vertu de la politique actuelle, le risque de révision des taux d'intérêt est limité à 25 % des éléments de passif mentionnés précédemment. Au 31 mars 2002, le risque de révision des taux d'intérêt était de 12,5 % (9,7 % en 2001). Une augmentation de 1 % (100 points de base) des taux d'intérêt entraînerait une hausse de 80 millions de dollars des frais d'intérêt sur la dette publique.

Le risque d'illiquidité est le risque que la province ne soit pas en mesure de rembourser sa dette à court terme actuelle. En vue de réduire ce risque, la province garde des réserves de liquidité, soit l'encaisse et les placements temporaires (note 10), à des niveaux qui lui permettront de répondre à ses besoins futurs quant à l'encaisse et lui donneront une certaine souplesse quant au calendrier de ses émissions de titres. En outre, la province dispose de programmes de billets à court terme comme sources de liquidité pour éventualités.

Le tableau suivant renferme les dates d'échéance des instruments dérivés de la province en cours au 31 mars 2002, par type d'instrument, en fonction du montant nominal de référence des contrats. Les montants nominaux de référence représentent le volume de contrats en cours et n'indiquent pas le risque de crédit ou de marché de ces contrats. Ils ne sont pas représentatifs non plus des flux de trésorerie réels.

Valeur nominale du portefeuille des instruments dérivés

Au 31 mars								2002	2001
Échéance au cours de l'exercice	2003	2004	2005	2006	2007	6-10 ans	Plus de 10 ans	Total	Total
Échanges :									
Taux d'intérêt	10 068 \$	2 546	3 928	9 871	1 987	11 441	1 404	41 245 \$	40 357 \$
Crédit croisé	8 443	3 699	4 174	6 889	1 540	4 442	-	29 187	33 445
Contrats de change à terme	1 252	-	-	-	-	-	-	1 252	1 090
Contrats à terme normalisé	171	-	-	-	-	-	-	171	769
Total	19 934 \$	6 245	8 102	16 760	3 527	15 883	1 404	71 855 \$	75 661 \$

États financiers 2001-2002

Les instruments dérivés comportent un risque de crédit, soit le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles quant aux instruments dérivés pour lesquels la province a un gain non réalisé. Le tableau suivant indique le risque de crédit lié au portefeuille des instruments financiers dérivés, mesuré selon la valeur de remplacement des contrats dérivés, au 31 mars 2002.

Risque de crédit des instruments dérivés		
Au 31 mars	2002	2001
Risque de crédit brut ¹	4 156 \$	4 899 \$
Moins : Conventions de positionnement ²	(2 146)	(2 002)
Risque de crédit net³	2 010 \$	2 897 \$

¹ Le risque de crédit brut inclut le risque de crédit lié aux échanges, aux contrats d'options, aux contrats à terme normalisé, aux contrats de garantie de taux d'intérêt et aux contrats de change à terme.

² Les dates de règlement des contrats ne coïncident pas. Toutefois, les ententes cadres prévoient la résiliation de la convention de positionnement.

³ Le risque total à l'égard des contreparties qui devaient des fonds à la province représentait 4 156 millions de dollars (4 899 millions de dollars en 2001) et le risque total à l'égard des fonds que la province devait à des contreparties représentait 2 146 millions de dollars (2 002 millions de dollars en 2001), soit un actif total net non réalisé de 2 010 millions de dollars (2 897 millions de dollars en 2001).

La province gère le risque de crédit associé aux instruments dérivés en passant, avec pour ainsi dire toutes ses contreparties, des contrats (ententes cadres) comprenant des modalités de résiliation et, le cas échéant, de paiement. Le risque de crédit brut représente la perte qu'accuserait la province si toutes les contreparties qui constituent un risque de crédit manquaient à leurs obligations en même temps et si la province ne pouvait avoir recours aux provisions des conventions de positionnement. Le risque de crédit net tient compte des effets modérateurs de ces provisions. La province gère également son risque de crédit en surveillant régulièrement la conformité aux limites de crédit et de risque et en ne faisant affaire qu'avec des contreparties ayant une bonne cote de solvabilité.

5. Emprunts contractés aux fins d'investissement dans le secteur de l'électricité

Les emprunts contractés aux fins d'investissement dans le secteur de l'électricité représentent des emprunts de 8,9 milliards de dollars (8,9 milliards de dollars en 2001) payables à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO). Ces emprunts portent intérêt au taux de 5,85 %, payable tous les mois, et viennent à échéance entre 2039 et 2041.

Le 1^{er} avril 1999, conformément à la *Loi de 1998 sur la concurrence dans le secteur de l'énergie*, la société Ontario Hydro est devenue la SFIEO. À la même date, les unités fonctionnelles respectives (incluant l'actif, le passif, le personnel ainsi que les droits et obligations de l'ancienne société Ontario Hydro) ont été transférées à l'Ontario Power Generation Inc. (OPG), à Hydro One Inc. (HOI), à leurs filiales et à la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (SIGMÉ), en échange d'une dette payable à la SFIEO. Le même jour, la province a assumé des emprunts de 8,9 milliards de dollars payables à la SFIEO, en échange d'une participation financière de 5,1 milliards de dollars et de 3,8 milliards de dollars dans l'OPG et HOI respectivement. L'intérêt annuel de la province pour ces emprunts s'élève à 520 millions de dollars.

De plus, au 31 mars 2002, la province avait contracté des emprunts de 12,9 milliards de dollars (11,1 milliards de dollars en 2001) pour le compte de la SFIEO. Le produit de ces emprunts a été avancé à la SFIEO en échange d'obligations comportant des modalités semblables.

6. Dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs

Le 1^{er} avril 1999, la SFIEO a pris en charge environ 38,1 milliards de dollars de dette de l'ancienne société Ontario Hydro. La SFIEO a reçu des effets à payer de la province, de l'OPG, de HOI et de la SIGMÉ d'un montant total de 17,2 milliards de dollars, ainsi que d'autres éléments d'actif de 1,5 milliard de dollars. La différence, soit environ 19,4 milliards de dollars, considérée comme la « dette insurmontable » aux fins des états financiers, est le montant de la dette et d'autres éléments de passif de la SFIEO dont le service et le remboursement ne peuvent être raisonnablement assurés dans un marché de l'électricité concurrentiel. Cette dette insurmontable est inscrite au poste de la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs dans l'état de la situation financière.

Dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs	2002	2001 Après redressement
Au 31 mars		
Solde au début de l'exercice	20 016 \$	19 787 \$
Redressement en cours d'exercice à la suite du transfert de fonds de roulement à l'OPG et à HOI	-	247
Solde redressé	20 016	20 034
Diminution/(Augmentation) de la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs (voir tableau ci-après)	(69)	18
Solde à la fin de l'exercice	20 085 \$	20 016 \$

Aux termes de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, les recettes de la SFIEO sont appliquées pour couvrir les frais de fonctionnement et de remboursement des emprunts. Le gouvernement a adopté un plan à long terme afin de rembourser les emprunts de la SFIEO à même le secteur de l'électricité. Une structure législative a été mise en place pour s'assurer que les recettes de la SFIEO proviennent uniquement du secteur de l'électricité et non des contribuables, qu'elles peuvent être affectées uniquement au service et au remboursement de la dette de la SFIEO et que ces recettes ne peuvent être utilisées par la province.

En vertu de son plan à long terme, le gouvernement entend rembourser les obligations de la SFIEO à partir de fonds provenant des sources suivantes :

- Des effets à recevoir de la province, d'une valeur de 8,9 milliards de dollars (8,9 milliards de dollars en 2001); de l'OPG, d'une valeur de 3,2 milliards de dollars (3,3 milliards de dollars en 2001); de HOI, d'une valeur de 2,9 milliards de dollars (3,4 milliards de dollars en 2001); et de la SIGMÉ, d'une valeur de 78 millions de dollars (78 millions de dollars en 2001), pour un total de 15,1 milliards de dollars (15,7 milliards de dollars en 2001).
- Des paiements tenant lieu de revenu de société, d'impôt foncier et d'impôt sur le capital effectués par l'OPG, HOI et les services municipaux d'électricité, qui se sont élevés à 387 millions de dollars pour l'exercice (907 millions de dollars en 2001).
- Une redevance de liquidation de la dette, que doivent verser les consommateurs pour l'électricité qu'ils utilisent. Celle-ci a été mise en oeuvre le 1^{er} mai 2002 lorsque le marché de l'électricité a été ouvert à la concurrence. Avant cela, la SFIEO a reçu 1 296 millions de dollars (748 millions de dollars en 2001) pour l'exercice à titre de revenu

États financiers 2001-2002

résiduel des recettes communes. L'OPG gère ces recettes communes, qui proviennent des consommateurs d'électricité. Elles sont versées à l'OPG, à HOI et à la SIGMÉ et le solde est remis à la SFIEO.

- Une provision pour le secteur de l'électricité, qui prévoit l'affectation au remboursement de la dette de la SFIEO des recettes nettes combinées des sociétés OPG et HOI qui sont supérieures aux frais d'intérêt annuels des emprunts de 520 millions de dollars contractés par la province aux fins d'investissement dans le secteur de l'électricité. En 2001-2002, les recettes (pertes) nettes des sociétés OPG et HOI se sont élevées respectivement à (167) millions de dollars (397 millions de dollars en 2001) et à 346 millions de dollars (386 millions de dollars en 2001), ce qui s'est traduit par une provision nulle pour l'exercice (263 millions de dollars en 2001). Toutefois, le passif découlant de la provision pour le secteur de l'électricité a été réduit cette année de 122 millions de dollars en raison des arrangements pris pour les fonds de roulement que la SFIEO devait à HOI. Plutôt que d'obliger la SFIEO à transférer des fonds, HOI a convenu de réduire de 122 millions de dollars son compte de capitaux propres. La province (qui est l'unique actionnaire de HOI) a diminué son investissement dans les entreprises publiques en réduisant le passif découlant de la provision pour le secteur de l'électricité. En retour, la SFIEO a réduit le montant qui lui est dû par la province en échange de l'acquittement, par la province, de sa dette à l'égard de HOI.

D'après le plan à long terme du gouvernement, on estime que les obligations de la SFIEO seront sans doute acquittées en 2012.

L'excédent des dépenses par rapport aux recettes de la SFIEO pour l'exercice clos le 31 mars 2002 est comptabilisé dans l'état des recettes, des dépenses et de la dette nette au poste de l'augmentation de la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs, et il comprend ce qui suit :

Recettes et dépenses de la SFIEO Pour l'exercice clos le 31 mars	2002	2001 Après redressement
Recettes		
Montant résiduel des recettes communes	1 296 \$	748 \$
Intérêt	1 028	1 070
Ventes d'électricité	815	695
Paievements tenant lieu d'impôt	387	907
Revenu réservé du secteur de l'électricité	-	263
Autres	18	27
	3 544	3 710
Dépenses		
Intérêt	2 489	2 671
Achats d'électricité	815	695
Autres	309	326
	3 613	3 692
Diminution/(Augmentation) de la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs	(69) \$	18 \$

Voir le volume 2 des Comptes publics de l'Ontario pour les états financiers complets de la SFIEO.

7. Dépôts à la Caisse d'épargne de l'Ontario

La Caisse d'épargne de l'Ontario (CEO) accepte les dépôts du grand public, du gouvernement et d'autres organismes publics. Ces dépôts font partie du Trésor et représentent un passif direct pour la province. L'Office ontarien de financement exploite la CEO en tant qu'agent du ministre des Finances.

8. Prestations de retraite

Passif (Actif) découlant des prestations de retraite Au 31 mars	Pensions 2002	Autres prestations de retraite 2002	Prestations de retraite 2002	Prestations de retraite redressées 2001
Obligation au titre des prestations de retraite	47 692 \$	1 966 \$	49 658 \$	44 517 \$
Moins : Actif net des régimes de retraite	(54 203)	-	(54 203)	(51 911)
Gains actuariels non amortis	4 952	-	4 952	8 592
Redressements (voir ci-après)	1 378	-	1 378	1 519
Passif découlant des prestations de retraite	(181) \$	1 966 \$	1 785 \$	2 717 \$

Les redressements effectués pour ce qui est du tableau ci-dessus visaient :

- i) les montants déclarés par les régimes de retraite au 31 décembre et non à la fin de l'exercice de la province, le 31 mars;
- ii) le passif initial non capitalisé et non amorti des régimes conjoints ayant trait aux périodes antérieures à la date à laquelle les régimes sont devenus des régimes conjoints;
- iii) les soldes non amortis liés à la dérogation temporaire aux régimes (p. ex., réduction des cotisations);
- iv) les cotisations à verser par la province, qui sont comptabilisées dans l'actif des régimes de retraite.

Charges (Recettes) des prestations de retraite Pour l'exercice clos le 31 mars	Pensions 2002	Autres prestations de retraite 2002	Prestations de retraite 2002	Prestations de retraite redressées 2001
Charge au titre des prestations de retraite	1 239 \$	46 \$	1 285 \$	1 058 \$
Amortissement des gains actuariels	(520)	-	(520)	(857)
Cotisations salariales	(119)	-	(119)	(111)
Coût de modification des régimes	2 279	-	2 279	64
Comptabilisation des gains actuariels non amortis	(2 279)	-	(2 279)	(64)
Intérêt	(532)	118	(414)	(380)
Redressements (voir ci-après)	(127)	-	(127)	(145)
Total des charges (recettes) des prestations de retraite	(59) \$	164 \$	105 \$	(435) \$

Les redressements effectués pour le tableau ci-dessus visaient :

- i) l'amortissement du passif initial non capitalisé des régimes conjoints ayant trait aux périodes antérieures à la date à laquelle les régimes sont devenus des régimes conjoints;
- ii) l'amortissement de la dérogation temporaire aux régimes.

Régimes de retraite

La province répond de plusieurs régimes de retraite. Les plus importants sont le Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), le régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) et le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREEO).

Ces trois régimes sont des régimes à prestations déterminées qui garantissent aux fonctionnaires ainsi qu'aux enseignants et aux administrateurs des paliers élémentaire et secondaire de l'Ontario un revenu déterminé au moment de la retraite. Les prestations sont calculées principalement en fonction du revenu moyen des cinq meilleures années et des années de service des participants, et elles sont indexées en fonction de l'indice des prix à la consommation afin de constituer une mesure de protection contre l'inflation. Les participants et le gouvernement provincial versent aux régimes des cotisations égales qui représentent de sept à neuf pour cent du salaire annuel des participants.

Le financement de ces régimes est fondé sur des évaluations actuarielles prévues par la loi et effectuées au moins tous les trois ans. Au cours de l'exercice 2001-2002, la province a versé 645 millions de dollars au RREEO (635 millions de dollars en 2001), 57 millions de dollars au RRF (144 millions de dollars en 2001) et 247 millions de dollars au régime de retraite du SEFPO (157 millions de dollars en 2001). Au cours de l'année civile 2001, les prestations versées par le RREEO, y compris les fonds transférés à d'autres régimes, ont atteint 3 080 millions de dollars (2 541 millions de dollars en 2000), celles versées par le RRF ont été de 741 millions de dollars (722 millions de dollars en 2000) et les prestations du régime de retraite du SEFPO ont été de 428 millions de dollars (452 millions de dollars en 2000). En vertu des ententes conclues entre la province et le SEFPO, et entre la province et la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEEO), les gains et les pertes postérieurs au 1^{er} janvier 1993, établis selon les évaluations actuarielles prévues par la loi, doivent être partagés à parts égales entre les partenaires.

Par ailleurs, la province s'est engagée à effectuer des versements supplémentaires sur une période de 40 ans afin d'éliminer le passif non capitalisé des trois régimes constaté par les évaluations prévues par la loi effectuées le 1^{er} janvier 1990. Au 31 mars 2002, le passif non capitalisé des trois régimes avait été éliminé.

Selon la meilleure estimation du gouvernement, le futur taux d'inflation utilisé pour le calcul des prestations de retraite est de 2,5 %; le taux d'indexation salariale, de 3,5 %; et le taux d'actualisation et le taux prévu de rendement de l'actif des régimes de retraite sont de 7 % pour le RREEO, de 6,5 % pour le RRF et de 6,75 % pour le régime de retraite du SEFPO. Les gains actuariels sont amortis sur une période de 12 à 13 ans.

La province répond de la Convention de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, ainsi que des régimes d'avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires et du SEFPO. Les dépenses et le passif de ces régimes sont inclus dans les charges des prestations de retraite et le passif découlant des prestations de retraite.

Au cours de l'exercice, conformément à l'entente de 1998 conclue par les partenaires du RREEO, la FEEO a modifié le régime afin d'utiliser 6,1 milliards de dollars provenant de l'excédent du régime pour étoffer les prestations. Ainsi, on a rendu permanent le programme de retraite anticipée « facteur 85 », on a abaissé de 55 à 50 ans l'âge d'admissibilité à une pension réduite et on a réduit le rajustement au titre des prestations versées par le Régime de pensions du Canada. La part du gouvernement du coût des prestations au titre des services passés à la suite de ces modifications est de 2 279 millions de dollars. Elle est incluse dans les charges des prestations de retraite de 2001-2002 et entièrement contrebalancée par la comptabilisation de gains actuariels non amortis de 2 279 millions de dollars.

Prestations de retraite autres que les pensions

La province fournit une assurance dentaire, une assurance-vie de base, ainsi que des prestations supplémentaires d'assurance-santé et d'assurance-hospitalisation aux employés à la retraite par l'entremise d'un régime autogéré sans capitalisation à prestations déterminées. Elle a versé 88 millions de dollars à ce régime au cours de l'exercice 2001-2002 (75 millions de dollars en 2001). Le taux d'actualisation utilisé dans le calcul des autres prestations de retraite est de 6,25 %.

9. Autres éléments de passif

Autres éléments de passif Au 31 mars	2002	2001
Recettes reportées :		
Transferts fédéraux	383 \$	953 \$
Immatriculation et permis de conduire	199	200
Autres	191	153
Total des recettes reportées	773	1 306
Fonds	939	958
Autres éléments de passif	1 712 \$	2 264 \$

Les autres éléments de passif comprennent les recettes reportées, les pensions et les prestations de retraite liées à la Caisse de retraite des juges provinciaux, le Compte des avantages sociaux supplémentaires des sous-ministres, les fonds grevés d'affectations d'origine externe et divers autres éléments de passif.

Recettes reportées - Transferts fédéraux						Total des transferts reçus
Recettes constatées						
Pour l'exercice clos le 31 mars	2000	2001	2002	2003	2004	
Supplément - TCSPS 1999-2000	755 \$	378	190	-	-	1 323 \$
Supplément - TCSPS 2000-2001	-	379	190	191	192	952
Fiducie pour l'acquisition de matériel médical	-	190	190	-	-	380
Total	755 \$	947	570	191	192	2 655 \$

Les suppléments accordés aux termes du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) et la Fiducie pour l'acquisition de matériel médical sont des transferts fédéraux que reçoit la province et qui ont pour but de financer les dépenses provinciales pendant plusieurs périodes comptables. Ils sont donc constatés par la province sous forme de recettes au cours des périodes déterminées par le gouvernement fédéral. Ces transferts fédéraux ont été affectés aux dépenses de santé, y compris aux subventions accordées aux hôpitaux pour l'achat de matériel médical.

La province offre l'immatriculation des véhicules pour deux ans ainsi que le renouvellement des permis de conduire pour plusieurs années (jusqu'à cinq ans). Les montants reçus suivant ces options sont inscrits comme des recettes pour la période de validité de l'immatriculation ou du permis de conduire.

10. Encaisse et placements temporaires

Encaisse et placements temporaires		
Au 31 mars	2002	2001
Encaisse	(944) \$	(1 000) \$
Placements temporaires	5 569	5 710
Plus : Actif acheté dans le cadre des engagements de revente	2 566	1 778
Moins : Actif vendu dans le cadre des engagements de rachat	(1 464)	(568)
	6 671	6 920
Total de l'encaisse et des placements temporaires	5 727 \$	5 920 \$

La juste valeur des placements temporaires, incluant les actifs achetés et vendus aux termes d'engagements de revente et de rachat, était de 6,7 milliards de dollars au 31 mars 2002 (6,9 milliards de dollars en 2001). Les placements temporaires consistent principalement en placements dans des instruments du marché monétaire et en obligations du gouvernement. La juste valeur est établie à l'aide des valeurs à la cote.

Un engagement de revente est une entente conclue entre deux parties, par laquelle l'acheteur s'engage à revendre un titre à un prix et à une date déterminés. Un engagement de rachat est une entente conclue entre deux parties, par laquelle le vendeur s'engage à racheter un titre à un prix et à une date déterminés.

11. Passif éventuel

Obligations garanties par la province					
Au 31 mars	2002	2002	2002	2001	2001
	Maximum autorisé	En cours	Provision	En cours	Provision
Déventures, obligations et billets de de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	16 147 \$	16 147 \$	—	19 371 \$	—
Prêts garantis	3 036	2 788	527 \$	2 816	532 \$
Autres	75	—	—	—	—
Total	19 258 \$	18 935 \$	527 \$	22 187 \$	532 \$

La provision pour les prêts garantis a été établie en fonction d'une estimation de la perte probable découlant de garanties données en vertu du Programme de soutien aux étudiants de l'Ontario et fait partie des charges à payer pour les paiements de transfert (annexe 4).

Ontario Nuclear Funds Agreement

Au cours de l'exercice, la province et l'Ontario Power Generation Inc. (OPG), une filiale appartenant entièrement à la province, ont signé la Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA) afin de constituer et de gérer des fonds distincts pour veiller à ce qu'on dispose de ressources financières suffisantes pour couvrir les coûts de déclassement de centrales nucléaires et de gestion à long terme des déchets nucléaires. On prévoit que la ONFA entrera en vigueur en 2002 lorsque des accords préalables auront été conclus.

En vertu de la ONFA, la province serait tenue d'effectuer des paiements si les coûts prévus de gestion des déchets nucléaires dépassent les seuils établis pour un volume donné de combustible épuisé. À l'heure actuelle, on ne peut déterminer la probabilité que la province doive, à l'avenir, acquitter des obligations à cet égard ni estimer la valeur de ces obligations car les coûts futurs sont incertains.

En outre, la province verserait une garantie financière à la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), comme l'exige la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, pour couvrir les obligations liées au déclassement de centrales nucléaires et à la gestion des déchets nucléaires. Cette garantie a trait à la partie des obligations qui n'est pas couverte par les fonds distincts. En retour, la province recevra de l'OPG des droits équivalant à 0,5 % de la valeur de la garantie. On prévoit que la CCSN déterminera le montant de la garantie financière requise avant la fin de l'année civile 2002 et que cette garantie sera versée avant la fin du prochain exercice.

Garanties provinciales accordées à l'égard de la SFIEO

Au cours de l'exercice, la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) a versé à la province des droits de 153 millions de dollars (157 millions de dollars en 2001) pour la garantie de la dette.

Logement social – Ententes d'assurance-prêts

En ce qui a trait aux projets de logements à but non lucratif faisant partie du portefeuille provincial, la province doit indemniser la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour tous frais nets, notamment en ce qui a trait à la responsabilité en matière d'atteinte à l'environnement, pouvant résulter du défaut de paiement de prêts hypothécaires liés à ces projets, directement ou indirectement, par l'entremise du ministère des Affaires municipales et du Logement ou de la Société de logement de l'Ontario.

Au 31 mars 2002, les emprunts hypothécaires en cours étaient de 9,5 milliards de dollars (10,4 milliards de dollars en 2001). Étant donné que les subventions de fonctionnement sont suffisantes pour que tous les versements hypothécaires soient effectués à temps, il est peu probable qu'il y ait défaut de paiement. Jusqu'ici, il n'y a eu aucune demande de règlement pour cause de défaut de paiement à l'égard des prêts hypothécaires assurés.

Créances exigibles de la Couronne

Parmi les créances exigibles de la Couronne, 64 s'élèvent à plus de 50 millions de dollars chacune et découlent de poursuites judiciaires en cours ou éventuelles relatives à des revendications territoriales présentées par des Autochtones, à des inexécutions de contrats, à des dommages subis par des personnes ou des biens et à d'autres raisons semblables. L'aboutissement de ces poursuites étant incertain, on ne peut déterminer le coût que la province devra assumer, le cas échéant.

12. Engagements

La nature des activités du gouvernement mène à de longs contrats et des obligations de plusieurs années. Les engagements majeurs pouvant être raisonnablement estimés sont résumés ainsi :

Engagements		
Au 31 mars	2002	2001
Paielements de transfert	7 022 \$	7 240 \$
Locations à bail	1 021	891
Contrats de construction	1 429	1 665
Autres	4 711	2 424
Total des engagements	14 183 \$	12 220 \$

Le tableau suivant offre un sommaire de l'information présentée précédemment concernant les montants minimums requis afin d'acquitter les obligations en vertu des engagements à chaque exercice, de 2003 à 2007 inclusivement, ainsi qu'un total pour les montants dus en 2008 et subséquemment.

Tableau des paiements minimums					
Au 31 mars					
Paielements minimums exigés en :	Paielements de transfert	Locations à bail	Contrats de construction	Autres	Total
2003	818 \$	177 \$	374 \$	1 702 \$	3 071 \$
2004	564	160	186	961	1 871
2005	516	117	857	620	2 110
2006	477	81	8	348	914
2007	344	63	4	289	700
2008 et par la suite	4 303	423	-	791	5 517
Total	7 022 \$	1 021 \$	1 429 \$	4 711 \$	14 183 \$

13. Fonds en fiducie sous administration

L'information financière sommaire provenant des états financiers les plus récents des comptes en fiducie sous administration est fournie ci-après.

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail		
Au 31 décembre		
	2001	2000
Actif	11 576 \$	11 395 \$
Passif	17 233	17 070
Passif non capitalisé	(5 657)	(5 675)
Recettes	3 472	3 880
Dépenses	3 454	3 153
Excédent	18	727
Passif non capitalisé, au début de l'exercice	(5 675)	(6 402)
Passif non capitalisé, à la fin de l'exercice	(5 657) \$	(5 675) \$

Autres fonds en fiducie **Au 31 mars 2002**

	Actif	Passif	Solde du fonds/ (Passif non capitalisé)
Tuteur et curateur public de la province de l'Ontario	1 031 \$	978 \$	53 \$
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles	32 \$	108 \$	(76) \$
Au 31 décembre 2001			
	Actif	Passif	Solde du fonds
Société ontarienne d'assurance-dépôts	42 \$	13 \$	29 \$

Le passif non capitalisé des fonds en fiducie sous administration n'est pas inclus dans les états financiers de la province, car les parties externes en sont responsables. Les plus récents états financiers de ces comptes en fiducie sont reproduits dans la volume 2 des Comptes publics de l'Ontario.

14. Chiffres comparatifs

Les chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de 2002.

Annexes aux états financiers

	Page
Annexe 1 Recettes	59
Annexe 2 Dépenses	60
Annexe 3 Dépenses par ministère	61
Annexe 4 Crédoiteurs et charges à payer	62
Annexe 5 Débiteurs	62
Annexe 6 Entreprises publiques et autres organismes du gouvernement	63
Annexe 7 Investissement dans les entreprises publiques	64-65

Province de l'Ontario

Annexe 1 : Recettes

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	Budget 2002	Chiffres réels 2002	Chiffres réels 2001 redressés
Recettes fiscales			
Impôt sur le revenu des particuliers	18 010	19 097	17 911
Taxe de vente au détail	14 340	13 803	13 735
Impôt sur les sociétés	8 340	6 646	9 200
Impôt-santé des employeurs	3 620	3 502	3 424
Taxe sur l'essence	2 300	2 192	2 172
Taxe sur le tabac	620	703	504
Droits de cession immobilière	670	665	642
Taxe sur les carburants	655	659	648
Autres recettes fiscales	265	371	333
	48 820	47 638	48 569
Gouvernement du Canada			
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS)	5 630	5 831	4 138
Suppléments - TCSPS	380	380	757
Logement social	530	524	541
Fiducie pour l'acquisition de matériel médical	190	190	190
Services de bien-être aux Autochtones	117	123	131
<i>Loi sur les jeunes contrevenants</i>	55	118	1
Expansion du bilinguisme	64	61	64
Aide à l'emploi pour les personnes handicapées	39	72	63
Autres	354	455	244
	7 359	7 754	6 129
Recettes tirées de l'investissement dans les entreprises publiques (annexe 7)	3 424	3 345	3 855
Autres recettes			
Remaniement des services locaux	1 223	1 116	1 407
Droits de permis et d'immatriculation des véhicules	925	941	929
Autres droits et permis	685	627	660
Recettes de la Commission des permis d'alcool de l'Ontario	518	530	525
Recettes de la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité	159	384	344
Ventes et locations	300	344	637
Redevances	240	224	235
Divers	617	983	534
	4 667	5 149	5 271
Total des recettes	64 270	63 886	63 824

Province de l'Ontario

Annexe 2 : Dépenses

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2002	Chiffres 2001 redressés
Traitements et salaires	3 692	3 713
Avantages sociaux	527	600
Prestations de retraite (notes 2 et 8)	105	(435)
Transports et communications	407	382
Services	2 534	2 314
Fournitures et matériel	624	622
Acquisition/Construction de biens immobiliers	1 062	1 121
Paievements de transfert	45 021	43 432
Intérêt sur les emprunts contractés aux fins de la province	8 509	8 896
Intérêt sur les emprunts contractés aux fins d'investissement dans le secteur de l'électricité (note 5)	520	520
Provision pour le secteur de l'électricité (notes 2 et 6)	-	263
Autres opérations	441	512
Total des dépenses	63 442	61 940

Province de l'Ontario

Annexe 3 : Dépenses par ministère¹

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	Budget 2002	Chiffres réels 2002	Chiffres réels 2001 redressés
Ministère			
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales	497	804	635
Procureur général	1 034	1 029	999
Commission de régie interne	117	124	116
Affaires civiques	78	71	77
Services sociaux et communautaires	7 794	7 773	7 634
Services aux consommateurs et aux entreprises	168	172	155
Services correctionnels	708	722	688
Développement économique et Commerce	106	89	81
Éducation	8 487	8 371	7 965
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants (note 8)	(230)	42	(402)
Énergie, Sciences et Technologie	360	569	550
Environnement	233	285	212
Bureaux du corps exécutif	21	19	21
Finances	1 547	1 470	1 414
Intérêt sur les emprunts contractés aux fins de la province	8 795	8 509	8 896
Intérêt sur les emprunts contractés aux fins d'investissement dans le secteur de l'électricité (note 5)	520	520	520
Provision pour le secteur de l'électricité (notes 2 et 6)	4	-	263
Santé et Soins de longue durée	23 876	24 108	22 993
Affaires intergouvernementales	5	4	4
Travail	113	110	104
Secrétariat du Conseil de gestion	1 037	274	169
Prestations de retraite des fonctionnaires/du SEFPO (note 8)	30	63	(33)
Affaires municipales et Logement	1 222	1 147	1 792
Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario	22	16	21
Richesses naturelles	506	508	482
Développement du Nord et Mines	506	446	425
Office des affaires francophones	5	5	4
Solliciteur général	941	967	911
Tourisme, Culture et Loisirs	460	446	392
Formation, Collèges et Universités	3 416	3 297	3 423
Transports	1 192	1 482	1 429
Économies à la fin de l'exercice ²	(300)		
Total des dépenses	63 270	63 442	61 940

¹ Configuration des ministères au 31 mars 2002; ne tient pas compte de la réorganisation annoncée en avril 2002.

² Aux fins du budget, ce poste n'a pas été imputé à chaque ministère individuellement.

Province de l'Ontario

Annexe 4 : Crédoiteurs et charges à payer

Au 31 mars (en millions de dollars)	2002	Chiffres 2001 redressés
Intérêt sur les emprunts contractés aux fins de la province	3 228	3 420
Paiements de transfert	2 364	3 514
Traitements, salaires et avantages sociaux	1 390	1 375
Passif provisoire découlant de l'erreur de l'ADRC	1 330	1 330
Autres	1 202	1 097
Restructuration	888	1 237
Couverture reportée	149	80
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition	89	106
Total des crédoiteurs et charges à payer	10 640	12 159

Province de l'Ontario

Annexe 5 : Débiteurs

Au 31 mars (en millions de dollars)	2002	Chiffres 2001 redressés
Taxes	1 997	2 677
Paiements de transfert ¹	1 908	1 774
Autres débiteurs	442	432
Remaniement des services locaux	117	602
	4 464	5 485
Moins : Provision pour créances douteuses ²	(2 246)	(2 468)
	2 218	3 017
Gouvernement du Canada	151	95
Total des débiteurs	2 369	3 112

¹ Les paiements de transfert à recevoir sont constitués principalement de montants à recouvrer de 785 millions de dollars de l'aide financière accordée en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (769 millions de dollars en 2001) et de 987 millions de dollars du Programme de soutien aux étudiants (865 millions de dollars en 2001).

² La provision pour créances douteuses comprend une provision de 717 millions de dollars pour l'aide financière accordée en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (698 millions de dollars en 2001) et de 839 millions de dollars pour le Programme de soutien aux étudiants (735 millions de dollars en 2001).

Province de l'Ontario

Annexe 6 : Entreprises publiques et autres organismes du gouvernement¹

Entreprises publiques	Ministère responsable
Agence de foresterie du parc Algonquin (AFPA)	Richesses naturelles
Hydro One Inc. (HOI)	Énergie, Sciences et Technologie
Régie des alcools de l'Ontario (LCBO)	Services aux consommateurs et aux entreprises
Commission des parcs du Niagara (CPN)	Tourisme, Culture et Loisirs
Agence ontarienne des eaux (AOE)	Environnement
Société de développement de l'Ontario (SDO)	Développement économique et Commerce
Société des loteries et des jeux de l'Ontario (SLJO)	Tourisme, Culture et Loisirs
Commission de transport Ontario Northland (CTON)	Développement du Nord et Mines
Ontario Power Generation Inc. (OPG)	Énergie, Sciences et Technologie
Autres organismes du gouvernement	
Agricorp	Agriculture, Alimentation et Affaires rurales
Action Cancer Ontario	Santé et Soins de longue durée
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation ²	Éducation
Société indépendante de gestion du marché de l'électricité	Énergie, Sciences et Technologie
Aide juridique Ontario	Procureur général
Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto	Tourisme, Culture et Loisirs
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	Développement du Nord et Mines
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario	Formation, Collèges et Universités
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	Finances
Office ontarien de financement	Finances
Société de logement de l'Ontario	Affaires municipales et Logement
Société d'exploitation de la Place Ontario	Tourisme, Culture et Loisirs
Société immobilière de l'Ontario	Secrétariat du Conseil de gestion
Centre des sciences de l'Ontario	Tourisme, Culture et Loisirs
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	Finances
Fondation Trillium de l'Ontario	Tourisme, Culture et Loisirs
Musée royal de l'Ontario	Tourisme, Culture et Loisirs
Réseau GO (Régie des transports en commun de la région de Toronto et Régie des transports en commun du grand Toronto) ³	Transports

¹ Les états financiers vérifiés les plus récents de ces organismes figurent dans les Comptes publics de l'Ontario, volume 2.

² Cet organisme a satisfait aux critères de consolidation au cours de l'exercice 2001-2002.

³ Le 18 décembre 1998, la *Loi de 1998 sur la Commission des services du grand Toronto* a reçu la sanction royale. Le 7 août 1999, en vertu de cette loi, les activités de transport en commun de la RTCRT, mieux connue sous le nom de Réseau GO, ont été transférées à la RTCGT. Ce transfert visait tous les éléments d'actif et de passif, à l'exception du matériel roulant et de la dette connexe, qu'a conservés la RTCRT. Le 1^{er} janvier 2002, la province a repris en charge la RTCGT en vertu de la *Loi de 2001 sur le Réseau GO*.

Province de l'Ontario

Annexe 7 : Investissement dans les entreprises publiques

Pour l'exercice clos (en millions de dollars)	AFPA 31 mars 2002	HOI 31 déc. 2001	LCBO 31 mars 2002	CPN 31 oct. 2001
Actif				
Encaisse et placements temporaires	2	-	80	2
Débiteurs	4	560	19	4
Stocks	1	56	226	5
Charges payées d'avance	-	-	9	-
Placements à long terme	-	-	-	-
Immobilisations	2	9 103	198	136
Autres éléments d'actif	2	1 512	-	-
Total de l'actif	11	11 231	532	147
Passif				
Emprunts bancaires	-	24	-	3
Créditeurs	1	766	220	10
Dividendes à verser	-	-	-	-
Billets à payer	-	410	-	-
Recettes reportées	1	-	-	-
Passif à long terme	-	4 522	-	-
Autres éléments de passif	1	1 515	28	3
Total du passif	3	7 237	248	16
Actif net	8	3 994	284	131
Recettes				
Recettes tirées des opérations	25	3 466	2 940	77
Transferts provenant du gouvernement	-	-	-	-
Total des recettes	25	3 466	2 940	77
Dépenses				
Dépenses des opérations	25	3 092	2 036	73
Impôts provinciaux	-	-	-	-
Total des dépenses	25	3 092	2 036	73
Recettes nettes (perte nette)	-	374	904	4
Actif net - Début de l'exercice	8	4 000	285	129
Paiements provenant du (destinés au) Trésor	-	(380)	(905)	(2)
Actif net	8	3 994	284	131

États financiers 2001-2002

Province de l'Ontario

Annexe 7 : Investissement dans les entreprises publiques

AOE 31 déc. 2001	SDO 31 mars 2002	SLJO 31 mars 2002	CTON 31 déc. 2001	OPG 31 déc. 2001	Redressements ¹	Total
132	7	574	-	39	115	951
30	-	60	22	1 300	24	2 023
-	-	-	12	751	(5)	1 046
-	-	44	-	-	-	53
56	7	-	-	-	118	181
9	-	1 352	257	12 981	16	24 054
3	-	119	134	1 615	52	3 437
230	14	2 149	425	16 686	320	31 745
-	-	-	14	-	(26)	15
21	3	313	26	1 841	163	3 364
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	310	720
-	-	10	-	228	(5)	234
1	-	187	31	3 220	151	8 112
7	-	54	56	5 927	(22)	7 569
29	3	564	127	11 216	571	20 014
201	11	1 585	298	5 470	(251)	11 731
123	12	5 535	131	6 239	242	18 790
-	-	-	15	-	43	58
123	12	5 535	146	6 239	285	18 848
125	3	3 195	148	6 087	719	15 503
-	-	361	-	-	(361)	0
125	3	3 556	148	6 087	358	15 503
(2)	9	1 979	(2)	152	(73)	3 345
206	19	1 548	260	5 693	151	12 299
(3)	(17)	(1 942)	40	(375)	(329)	(3 913)
201	11	1 585	298	5 470	(251)	11 731

¹ Les montants sont rajustés pour les entreprises publiques affichant une fin d'exercice autre que le 31 mars. Ces rajustements comprennent une baisse du revenu net de l'OPG et de HOI de (319) millions de dollars et de (28) millions de dollars respectivement. Après redressement, le revenu net (perte nette) de l'OPG et de HOI, dont l'exercice se termine le 31 décembre, est de (167) millions de dollars et de 346 millions de dollars respectivement au 31 mars 2002.

On a fait un redressement supplémentaire pour reclassifier les impôts provinciaux provenant de la SLJO au poste des paiements au Trésor.

Les redressements comprennent également la part de 50 % que détient la province dans Teranet Inc. (Teranet Inc. est en train d'informatiser les dossiers d'enregistrement immobilier de la province, de convertir les dossiers d'enregistrement en droits immobiliers et de mettre au point et de commercialiser des produits connexes.)

Annexe 7 : Investissement dans les entreprises publiques

Agence de foresterie du parc Algonquin (AFPA)

L'Agence de foresterie du parc Algonquin est chargée de la gestion forestière du parc Algonquin.

Hydro One Inc. (HOI)

Les activités principales de Hydro One sont le transport et la distribution d'électricité aux clients de l'Ontario. Cette société est réglementée par la Commission de l'énergie de l'Ontario.

Régie des alcools de l'Ontario (LCBO)

La Régie des alcools de l'Ontario réglemente l'achat, la vente et la distribution d'alcool destiné à la consommation personnelle ainsi que la vente d'alcool à des établissements pourvus d'un permis par l'entremise des magasins de la Régie des alcools, des magasins Brewers' Retail et des magasins des établissements vinicoles dans la province de l'Ontario. La régie achète les vins et les spiritueux pour les revendre au public. De plus, elle fait l'essai de tous les produits vendus au public pour assurer des normes élevées de qualité. Enfin, elle fixe les prix des bières, vins et spiritueux.

Commission des parcs du Niagara (CPN)

La commission veille à l'entretien, à la préservation et à l'embellissement des chutes Horseshoe et de la rivière Niagara entre Fort Erie et Niagara-on-the-Lake.

Agence ontarienne des eaux (AOE)

L'Agence aide les municipalités à améliorer l'efficacité des services d'eau et d'évacuation des eaux usées, et elle encourage les résidents, municipalités et industries de l'Ontario à conserver l'eau. Elle est également chargée du financement, de la construction et du fonctionnement des systèmes d'eau et d'évacuation des eaux usées et fournit des services aux collectivités, selon la méthode de recouvrement des coûts.

Société de développement de l'Ontario (SDO)

La province a décidé de mettre fin aux programmes de prêt, de participation au capital et de garantie des sociétés de développement et de réduire progressivement leurs activités. On a comme objectif principal dans le cadre de cette réduction progressive des activités de veiller à ce que la réalisation des éléments d'actif et le règlement des dettes se fassent de façon ordonnée afin de maximiser la réalisation des éléments d'actif et de réduire les effets négatifs pour les clients.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario (SLJO)

Le 1^{er} avril 2000, la Société des loteries de l'Ontario et la Société des casinos de l'Ontario ont été fusionnées pour former la Société des loteries et des jeux de l'Ontario, aux termes de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*. Pour le compte de la province de l'Ontario, la Société administre les loteries et exploite des casinos commerciaux, des casinos à des fins de bienfaisance et des machines à sous installées dans 15 hippodromes de la province.

Commission de transport Ontario Northland (CTON)

La commission fournit des services de transport par rail, par autocar, par traversier et par avion ainsi que des services de télécommunications dans le Nord de l'Ontario.

Ontario Power Generation Inc. (OPG)

Les activités principales de l'Ontario Power Generation Inc. consistent à produire et à vendre de l'électricité sur le marché en gros de l'Ontario et dans les marchés interconnectés du Québec, du Manitoba ainsi que du Nord-Est et du Midwest des États-Unis.

Sources de renseignements supplémentaires

Budget de l'Ontario

Le gouvernement de l'Ontario présente un budget chaque année, habituellement au début du printemps. Ce document renferme les prévisions de recettes et de dépenses pour l'exercice à venir. On peut en obtenir gratuitement un exemplaire par la poste auprès de Publications Ontario, service des commandes postales, 50, rue Grosvenor, Toronto ON M7A 1N8; en composant le 416 326-5300 ou le 1 800 668-9938 (sans frais d'interurbain); ou en se rendant à la librairie de Publications Ontario, 880, rue Bay, Toronto. Pour obtenir une version électronique du budget de l'Ontario, il suffit de visiter le site Web du ministère des Finances à <http://www.gov.on.ca/FIN/french/budfre.htm>.

Budget des dépenses de la province de l'Ontario

Après la présentation du budget de l'Ontario par le ministre des Finances, le Budget des dépenses du gouvernement pour l'exercice débutant le 1^{er} avril est déposé devant l'Assemblée législative. Le Budget des dépenses donne les grandes lignes des programmes de dépenses des ministères et est soumis à l'approbation de l'Assemblée législative en vertu de la *Loi de crédits*. On peut en obtenir gratuitement un exemplaire par la poste auprès de Publications Ontario, service des commandes postales, 50, rue Grosvenor, Toronto ON M7A 1N8; en composant le 416 326-5300 ou le 1 800 668-9938 (sans frais d'interurbain); ou en se rendant à la librairie de Publications Ontario, 880, rue Bay, Toronto.

Plans d'activités du gouvernement de l'Ontario

Tous les ans, dans la foulée du budget de l'Ontario et du Budget des dépenses, chaque ministère produit un plan d'activités. Chaque plan comprend un rapport annuel soulignant les réalisations du ministère au cours de l'année écoulée, les prévisions pour l'année à venir, les objectifs qui ont été fixés et la façon dont les résultats seront mesurés. On y trouve également un résumé des dépenses de l'année précédente. On peut en obtenir gratuitement un exemplaire par la poste auprès de Publications Ontario, service des commandes postales, 50, rue Grosvenor, Toronto ON M7A 1N8; en composant le 416 326-5300 ou le 1 800 668-9938 (sans frais d'interurbain); ou en se rendant à la librairie de Publications Ontario, 880, rue Bay, Toronto. Pour obtenir une version électronique, il suffit de visiter le site <http://www.gov.on.ca/MBS/french/mbs/plandactivities.html>.

Finances de l'Ontario

Finances de l'Ontario est un rapport trimestriel sur le budget du gouvernement pour l'exercice. Il suit l'évolution qui se produit au cours du trimestre et présente de nouvelles perspectives pour le reste de l'exercice. On peut en obtenir gratuitement un exemplaire en écrivant au ministère des Finances, Direction des communications, 3^e étage, édifice Frost Nord, 95, rue Grosvenor, Toronto ON M7A 1Z1. Pour une version électronique, il suffit de visiter le site <http://www.gov.on.ca/FIN/french/oecofre.htm>.

Comptes économiques de l'Ontario

Ce rapport trimestriel contient des données sur l'activité économique de l'Ontario. On peut en obtenir gratuitement un exemplaire en écrivant au ministère des Finances, Direction des communications, 3^e étage, édifice Frost Nord, 95, rue Grosvenor, Toronto ON M7A 1Z1. Pour une version électronique, il suffit de visiter le site <http://www.gov.on.ca/FIN/french/oecofre.htm>.